



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677 75 79 93 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

RAPPORT NARRATIF INTERMÉDIAIRE



Du 15 janvier au 31 Décembre 2019

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	1
LISTE DES TABLEAUX	2

LISTE DES ANNEXES.....	3
LISTE DES ACRONYMES	4
1. Description	5
2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action et des résultats.....	7
2.1. Résumé de l'Action	7
2.2. Résultats et activités.....	8
2.3. Matrice de cadre logique à jour.....	39
2.4. Matrice des activités.....	43
2.5. Plan d'Action à jour concernant les futures activités du projet.(Juillet à Décembre 2019)	47
3. Bénéficiaires/entités affiliées, stagiaires et autre coopération.....	57
3.1. Evaluation des relations entre les bénéficiaires/entités affiliées du présent contrat de subvention et informations spécifiques concernant chaque bénéficiaire/entité affiliée :	57
3.2. Evaluation des relations entre l'ACFCAM/CTFC et les autorités publiques et leur influence sur l'Action :	57
3.3. Description des relations entre l'ACFCAM/CTFC avec toute autre organisation intervenant dans la mise en œuvre de l'Action :	57
3.4. Description des liens et des synergies développés avec d'autres Actions :	58
3.5. Antécédents des subventions de l'UE ayant comme objectif de renforcer le même groupe cible :	59
3.6. Précédents stages dans le cadre des subventions de l'UE :	59
4. Visibilité.....	59

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sites reboisés dans les Communes de la zone de savane sèche.....	9
Tableau 2 : Synthèse des résultats directs 1.1	11

Tableau 3 : Activités de délimitation et matérialisation des superficies à reboiser par Commune bénéficiaire de la zone de savane sèche	16
Tableau 4 : Acquisition des plants et création/entretien des pépinières dans les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche.....	17
Tableau 5 : Superficies préparées et mise en terre dans les Communes de la zone de savane sèche....	18
Tableau 6 : Synthèse des résultats directs 2.1	19
Tableau 7 : Sites de reboisement identifiés dans les Communes de la zone de transition	23
Tableau 8 : Activités de délimitation et matérialisation des superficies à reboiser par Commune bénéficiaire de la zone de transition	23
Tableau 9 : Disponibilité des plants dans les Communes bénéficiaires de la zone de transition	24
Tableau 10 : Superficies préparées et mises en terre dans les Communes de la zone de transition.....	24
Tableau 11 : Synthèse des résultats directs 3.1	25
Tableau 12 : Synthèse des résultats directs sur l'intégration des questions transversales.....	27

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Quelques images de terrain.....	60
Annexe 2 : Coordonnées GPS de quelques sites de reboisement	67

LISTE DES ACRONYMES

ACFCAM	Association des Commune Forestières du Cameroun
AFCOM	African Commodities S.A
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au développement Forestier
APV/FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"
BM	Banque Mondiale

CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
C2D	Contrat Désendettement et Développement
CFC	Cellule de Foresterie Communale
CPCFC	Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse
CPF	Comités Paysans-Forêt
CSI	Centre de Santé Intégré
CTFC	Centre Technique de la Forêt Communale
DAO	Dossier d'Appels d'Offres
FC	Forêt Communale
FED	Fonds Européen de Développement
FNCoFor	Fédération Nationale des Communes Forestières de France
GIC	Groupe d'Initiative Commune
Ha	Hectare
IOV	Indicateur Objectivement vérifiable
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
KfW	Kreditanstalt fur Wiederaufbau
Km	Kilomètre
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MoU	Mémoire d'entente
NB	Nota Bene
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAMFOR	Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier
PCD	Plan Communal de Développement
PDR-EN	Programme de Développement Rural de la Région de l'Extrême-Nord
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PPP	Partenariat Public - Privé
PRED-EN	Programme de Restauration des Ecosystèmes Dégradés de la Région de l'Extrême-Nord
PRESSEC	Programme de résilience des populations septentrionales du Cameroun
PROCIVIS	Programme d'Appui à la Citoyenneté Active
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Dégradation et à la Déforestation et aux rôles joués par la conservation, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone
SDE	Service Déconcentré de l'Etat
SVF	Système de Vérification et de suivi de la grille de légalité FLEGT
TdR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
ZS	Zone de savane Sèche
ZT	Zone de Transition

1. Description

- 1.1. **Nom du coordonnateur du contrat de subvention** : OBIEGNI Thomas Dupont.
- 1.2. **Nom et fonction de la personne de contact** : KEMAJOU Bodelaire – Directeur du CTFC.
- 1.3. **Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'entité/des entités affiliée(s) de l'Action** :

Nom du bénéficiaire de l'Action : Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM).

Nom de l'entité affiliée de l'Action : Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

- 1.4. **Intitulé de l'Action** : « Reboisement 1 400 » : reboisement de 1400 hectares dans les Communes des zones de savane et de transition.
- 1.5. **Numéro du contrat** : N° CRIS : 2018/400-359.
- 1.6. **Date de début et date de fin de la période de référence** : Du 20/12/2018 au 20/12/2022.
- 1.7. **Pays ou région(s) cible(s)** : République du Cameroun.
- 1.8. **Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles**¹(si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes) :

Les dix-sept (17) bénéficiaires finaux de cette activité sont : les dix (10) Communes éligibles de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua et Mora et les sept (07) Communes éligibles de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.

Les groupes cibles du projet sont les populations locales de ces Communes précitées.

- 1.9. **Pays dans lequel/lesquels les activités se déroulent (si différent(s) du point 1.7)** : République du Cameroun, dans dix-sept (17) Communes bénéficiaires réparties dans sept (07) Régions ainsi qu'il suit :

Région de l'Adamaoua : Commune de Nyambaka ;

Région du Centre : Communes de Ndikiniméki et de Yoko ;

Région de l'Est : Commune de Dimako ;

Région de l'Extrême-Nord : Communes de Guémé, Kaélé, Koza, Mogodé, Mokolo, Yagoua, Waza et Mora ;

Région du Nord : Communes de Lagdo et de Pitoa ;

Région du Nord-Ouest : Commune de Tubah ;

Région de l'Ouest : Communes de Bangangté et de Tonga.

¹ Les «groupes cibles» sont les groupes/entités pour lequel(le)s le projet aura un effet direct et positif au niveau de son objectif, et les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur dans son ensemble.

2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action et des résultats

2.1. Résumé de l'Action

Le projet de reboisement de 1 400 hectares de plantations dans les Communes de zones de savane sèche et de transition écologique prévu dans la convention de financement PAMFOR s'articule autour de l'APV/FLEGT. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Communes, le développement de 1400 hectares de plantation en vue de restaurer les écosystèmes forestiers dans les Communes bénéficiaires des zones de savane sèche (1 000 ha) et de transition écologique (400 ha), et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

L'Action engagée au cours de cette première année 2019, a engendré des effets positifs. Environ **1 123,26 ha au total**, dont **846,76 ha** en zone de savane et **276,5 ha** en zone de transition ont été plantés et regarnis sur des espaces dégradés. En moyenne plus de **2 500 emplois saisonniers** ont été créés et près de **248 496 € (163 002 572 Francs CFA)** de subventions versées dans les comptes des Communes pour conduire les diverses phases d'activités de reboisement. Ces emplois et ces ressources financières ont contribué à augmenter les revenus des populations riveraines, tout en renforçant les capacités budgétaires d'intervention dans la maîtrise d'ouvrage des projets forestiers des Communes bénéficiaires.

Egalement, l'Action engagée a mobilisé dans toutes les Communes, les agents des services déconcentrés de l'Etat et particulièrement, ceux du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) à travers les chefs de postes forestiers et les délégations départementales et du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable (MINEPDED). D'autre part, des partenariats impliquant des opérateurs privés auprès des Communes ont été initiés pour doubler au terme du projet, les objectifs attendus en termes d'hectares à Lagdo et garantir une meilleure sécurisation des espaces plantés dans diverses Communes cibles. Par ailleurs, grâce à la mutualisation des ressources, l'Action a permis aux Communes de sauver à travers des regarnis, des entretiens, des arrosages et la sécurisation, des plantations initiées par les Communes avant le démarrage du projet. Ces superficies sauvées ou à sauver au cours des 4 années du projet, qui représentent des centaines d'hectares, viendront compléter celles déjà réalisées par les Communes bénéficiaires dans le cadre de la convention de financement ACFCAM/UE.

En matière de traçabilité et de légalité du bois, l'ACFCAM/CTFC a accompagné les agents communaux des Communes pilotes de la zone de savane sèche (CPCFC, Chefs de CFC, agents communaux) dans la mise en place des outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine légale du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal, à travers une session de formation organisée dans la ville de Maroua et des visites pédagogiques de terrain sur les marchés urbains de bois énergie de Maroua et dans la forêt communautaire de Biskavai située dans la Commune de Mokolo.

Des retards ont été observés pour le recrutement d'un volontaire européen, de l'Assistant technique senior ainsi que l'acquisition d'un véhicule devant servir à couvrir les activités dans les zones d'intervention de l'Action. L'attention de l'administration contractante a été attirée sur les raisons de ces retards et les solutions alternatives en voie d'implémentation.

D'autre part, Quelques petites modifications devraient être apportées au niveau de reformulation de certaines cibles et certains indicateurs de la matrice du cadre logique pour permettre de mieux les évaluer à terme sans changement sur le fond.

Au regard des actions engagées et des résultats obtenus au cours de cette année 2019, on peut affirmer avec assurance que les objectifs en termes de couverts forestiers plantés et leurs effets positifs à court terme sur les changements climatiques et sur la protection des terres contre les dégradations, seront assurées.

2.2. Résultats et activités

A. RÉSULTATS

Sur le terrain, plusieurs activités ont démarré et des avancées significatives sont déjà visibles sur le terrain, notamment :

- le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux. Car, au moins deux (02) responsables communaux ont été formés dans chaque Commune partenaire des zones d'intervention de l'Action ;
- sur les 1000 hectares de plantations forestières à créer dans le Nord et l'Extrême-Nord (zone de savane sèche), **846,76 ha** ont été plantés et regarnis sur certains sites dégradés. Dans l'ensemble, le taux de survie des plants mis en terre dans les sites reboisés est évalué à ce jour, à près de 90%. Leur taux minimum de réussite sera évalué au bout de 4 ans ;
- sur les 400 ha de plantations forestières à créer sur les sites dégradés dans les zones de transition, **276,5 ha** ont été plantés et regarnis sur certains sites dégradés. Dans l'ensemble, taux de survie des plants mise en terre dans les sites reboisés est évalué à ce jour, à près de 80%. Leur taux minimum de réussite sera évalué au bout de 4 ans ;
- En matière de traçabilité et de légalité du bois, l'ACFCAM/CTFC a accompagné une quarantaine d'agents communaux des Communes pilotes de la zone de savane sèche (CPCFC, Chefs de CFC, agents communaux et le personnel des services déconcentrés du MINFOF et du MINEPDED y compris la société civile) dans la mise en place des outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ;
- A ce jour, nous pouvons estimer que les organes de gestion de l'Action et les Communes bénéficiaires collaborent efficacement et qu'au moins 80% des clauses contractuelles conformément au cadre logique, sont exécutées conformément aux procédures du projet ;
- Un accent particulier a été mis sur les aspects de communication et de visibilité de l'Action auprès du grand public, à travers certaines plateformes (médias, réseaux sociaux, site web, Albums, Vidéo) et une conférence de presse organisée à Yaoundé ;
- Les questions transversales sont systématiquement intégrées dans toutes les activités menées dans et par les Communes cibles dans le cadre de l'Action. Des campagnes de sensibilisation de lutte contre le VIH/SIDA, de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'intégration des femmes et des minorités dans les opérations de reboisement (nettoyage/défrichage, piquetage, trouaison, de mise en terre, regarnis, arrosage et sécurisation) et de la viabilité environnementale sont appréhendées avec un grand intérêt.
- Une mission organisée et financée par l'ACFCAM auprès des structures de production et de recherche d'Anacarde du Benin a eu lieu pour explorer les axes de coopération entre les structures béninoises de production d'anacardes et les Communes du Cameroun.

Les principaux résultats obtenus sur la période de reporting, sont les suivants :

Résultat attendu 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux. IOV : Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême nord d'ici 2018.

☐ En ce qui concerne la formalisation des partenariats avec les Communes :

Sur les dix-sept (17) Communes présélectionnées, l'ACFCAM a signé entre décembre 2018 et février 2019, des mémorandums d'entente (MoU) avec dix (10) Communes de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua, Mora et sept (07) Communes de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.

L'Action a accompagné les Communes de Lagdo et Pitoa dans les négociations avec un partenaire investisseur privé nommé « African Commodities S.A » pour développer des plantations d'anacardiers dans le cadre du projet « Reboisement 1400 », devant servir d'effet de levier. Il faut aussi noter l'élaboration des documents du syndicat intercommunal à vocation forestière pour la gestion du massif forestier Bapou/Bana/Bangangté, l'amorce des partenariats entre la Commune de Bangangté et le groupe ENEO pour la gestion durable et la restauration de la réserve intercommunale. L'amorce des partenariats entre la radio de l'Université des montagnes (R-UdM) et l'ACFCAM pour la promotion des activités de reboisement effectuées dans les Communes de Ndikiniméki, Tonga et Bangangté.

L'Action s'est rapprochée de l'IRAD pour explorer les axes de collaboration sur le terrain. Ainsi, plusieurs conseils ont été obtenus pour les traitements phytosanitaires des plants d'anacardes en pépinière et en plantation. D'autre part, quelques Communes (Pitoea, Mogodé et Yagoua) ont pu bénéficier des plants d'Anacardes de l'IRAD. Dans le même registre, l'Action a participé techniquement à la formalisation en cours d'un document de projet qui permettra à certaines Communes du projet « Reboisement 1400 » d'être éligibles aux Actions FR100 initiées par l'agence de la Coopération allemande KFW.

Ce faisant, le projet « Reboisement 1400 » a organisé au niveau local, dans chaque Commune bénéficiaire, des plateformes de partenariats avec les chefs de certains établissements scolaires et les chefs de certains centres de santé, pour appuyer les Communes dans le cadre de leurs activités de reboisement, afin de développer des synergies et d'accompagner les Communes sur la durée.

Enfin, des plateformes de partenariats locaux pour le reboisement ont été initiées et encouragées. Des responsables communaux en charge du suivi des activités de reboisement, les pépiniéristes locaux et les organisations locales ont reçu des appuis techniques et conseils pratiques sur la gestion des pépinières, le suivi et l'entretien des plantations. Des formations pratiques de type « Learning by doing » leurs ont aussi été dispensées sur l'itinéraire technique de mise en place d'une pépinière d'anacardier et sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles. Une quarantaine d'agents communaux des Communes pilotes de la zone de savane sèche (CPCFC, Chefs de CFC, agents communaux) ont vu leurs capacités techniques et opérationnelles renforcées sur les outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois.

❑ S'agissant de l'état des lieux des sites à reboiser dans les Communes :

Au cours de cette année 2019, un état des lieux de tous les sites de reboisement de chaque Commune cible a été élaboré. Des coordonnées géographiques de ces sites, y compris des sites abritant les pépinières ont été relevées. Des cartes ont été produites. L'Action a proposé également pour chaque Commune, des schémas appropriés de plantation, de satisfaction des besoins en eau et de sécurisation des parcelles.

Tableau 1 : Sites reboisés dans les Communes de la zone de savane sèche

Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche	Sites reboisés en 2019	Superficies reboisés	Date / Période d'identification des sites
Mokolo	Reboisement dans la Réserve forestière de Zamayet du site du projet « Opération Sahel Vert » crée en 2017 par le MINEPDED dans le village Mamssour	76,56 ha	Du 31 Mars au 1 ^{er} Avril 2019
Mogodé	Regarnis dans les trouées dégradées et une section du Périmètre de reboisement de la réserve forestière, dans une partie d'un site dégradé de l'ANAFOR situé dans le village Kwamadzawo, dans les sites des Centres de Santé Intégrés (CSI) des villages Mbougarou et Srakouti et dans les établissements primaires publiques de Mogodé centre, Ndegvaga, Rhumsiki, Rafa, Srakouti et Gouria.	36,43 ha	Du 27 au 28 mars 2019
Koza	Reboisement dans 06 établissements scolaires primaires et secondaires publics (Gaboua, Dama, Kilda groupe I B, Malma, collège Adventiste et lycée de Gaboua), 01 Centre de Santé Intégré (CSI) de Ndounvgui-Kilda (plantation d'ombrage et agro forestière), le long de l'axe et artères de la ville, un site dans les villages Modoko, Pambao et Guid-Balla (plantation en plein) et au stade municipal.	12 ha	Du 29 au 30 mars 2019

Waza	Reboisement dans le centre ville de Waza (Esplanade de la Sous Préfecture, bâtiment de la commune et derrière le Poste de contrôle forestier et de chasse).	52 ha	Mai 2019
Guémé	Reboisement dans les villages Gabaraye Yika et Gabaraye Widi.	27,5 ha	Du 24 au 25 mars 2019
Yagoua	Reboisement dans les villages Tcherféké, Foukarbeo, Masgaya, Foulawaina, Kodoho, Guidanmoutou I et II et sur certains axes routiers mis en place par la Mairie sur 12 km (plantations d'alignement sur Yagoua – Masgaya, CNPS-Dana, CES Woudata-Fera, Codas – Péage, CNPS-Dana).	47,27 ha	Du 22 au 24 mars 2019
Kaélé	Reboisement dans les anciens sites du projet « Opération Sahel Vert » en 2009 dans le village Goussor.	48 ha	Du 25 au 26 mars 2019
Pittoa	Reboisement dans les villages Forty I et Forty II	150 ha	Mai 2019
Lagdo	Reboisement dans le massif forestier de Ouro-Doukoudjé dans le village Bengui et au niveau des berges du lac de Lagdo	397 ha	Bengui Janvier 2019 Berges du lac Janvier 2018
09 Communes cibles		846,76 ha	

❑ Parlant de l'élaboration de 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2 zones du projet :

Deux Assistants techniques externes ont été commis pour appuyer l'Action auprès équipe du CTFC, pour produire deux études sur la rentabilité de la filière fruitière et anacarde au Cameroun et particulièrement en zones de transition et de savane sèche. Une étude de la faisabilité technique et socio-économique de l'introduction de l'arboriculture fruitière au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la Région de l'Adamaoua (zone de transition) a été élaborée. La seconde étude sur les anacardes pour la zone de savane sèche est en cours d'élaboration.

❑ Pour ce qui est de la sensibilisation et de la formation des Conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion boisements et leur implication budgétaire

Des formations pratiques de type « Learning by doing » des responsables techniques communaux, des pépiniéristes locaux, des Conseillers municipaux, des OSC locales et certains agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED, ont été organisées lors des missions de suivi et des ateliers de formation sur des modules suivants :

- Connaissance et importance de la Loi n° 94/ 01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche ;
- Maîtrise des itinéraires techniques sylvicoles ;
- Approche d'éducation environnementale ;
- Techniques de mise en place et de suivi d'une pépinière ;
- Cadre législatif et réglementaire en matière d'exploitation en bois énergie ;
- Mise en place des outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ;
- Stratégie de conciliation des efforts de protection et de prélèvement du bois-énergie dans la Région de l'Extrême-Nord ;
- Développement des systèmes agro forestiers avec des essences de bois-énergie à croissance rapide ;
- Appui à l'amélioration de l'offre en Bois énergie ;
- Amélioration des conditions cadres, liées au Bois énergie et la gouvernance forestière ;
- Rôle des Maires dans l'aménagement et l'opérationnalisation des marchés urbains et ruraux ;

- Démonstration des méthodes de production de bois.

Près de cinq-cents (500) personnes, dont 75% d'hommes et 25% de femmes ont participé à ces formations dans les Communes des zones de savane sèche et plus de cent (100) personnes, dont 70 % d'hommes et 30% de femmes ont pris part à ces formations dans les Communes des zones de transition. Ces dernières vont se poursuivre au cours de l'année 2020.

❑ Concernant la communication sur les activités du projet :

Depuis le démarrage de l'Action, plusieurs activités ont été réalisées, notamment :

- L'organisation à Maroua du 08 au 09 mai 2019, d'un séminaire de lancement de la mise en œuvre des activités du projet « Reboisement 1400 », sous le haut patronage de Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord dans ses services, couplé à un atelier de formation des Maires, des Responsables techniques communaux et des Receveurs municipaux sur les procédures techniques, administratives et financières simplifiées des marchés publics et subventions dans le cadre des Actions extérieures de l'Union Européenne ;
- L'organisation à Yaoundé, le 29 octobre 2019, d'une conférence de presse pour la promotion des activités réalisées et les résultats obtenus de l'Action de l'Union Européenne ;
- La médiatisation et la diffusion des activités du projet à travers les médias nationaux, à l'instar de : CRTV (Télé, News et Radio), STV2, AFRIQUE MEDIAS, CANAL2 INTERNATIONAL, VISION 4, ABK-TV, INFO TV, DBS TV, Magasine hebdomadaire Cameroon Business Today, Quotidien Œil du Sahel, Quotidien de l'Economie, Quotidien Le Jour, Quotidien Mutations, Quotidien Cameroon Tribune, Quotidien Le Messenger, WOILA FM et bien d'autres ;
- La confection et l'affichage des banderoles et roll up signalétiques des activités du projet lors de ces événements ;
- La conception et la diffusion du logo utilisé dans le cadre du projet ;
- La conception et distribution des plaquettes (dépliants) et badges sur le projet ;
- La conception et diffusion de dossiers et communiqués de presse aux organes de presse ;
- Les reportages photos dans les réseaux sociaux ;
- La mise en place et l'animation d'une plateforme WhatsApp, regroupant tous les acteurs de mise en œuvre et de suivi des activités de l'Action ;
- L'animation de la page Facebook de l'ACFCAM/CTFC (<https://www.facebook.com/Centre-technique-foret-communale-cameroun-812078902247097/>) et celle nouvellement créée et dédiée du projet (<https://www.facebook.com/projetreboisement1400/>), mettant en valeur les résultats de l'Action, par la diffusion de contenus interactifs liés au Projet (photos, événements, vidéos, etc.) ;
- La mise en ligne et l'animation d'un espace dédié à l'Action sur le site web de l'ACFCAM/CTFC en cours restructuration (www.foretcommunale-cameroun.org) ;
- L'impression et la distribution aux Chefs des CFC et points focaux communaux, des tenues de forêt, estampillées du nom de l'Action, des bottes, des outils de travail et des clés USB ;
- La production et l'implantation des panneaux de signalisation du projet à proximité des sites de reboisement de certaines Communes bénéficiaires ;
- La production et la vulgarisation d'un album photo et de reportage vidéo des résultats de terrain du projet ;
- Par ailleurs, le CTFC a prévu la réalisation de petits reportages vidéo et interviews des parties prenantes à différentes étapes de reboisement jusqu'à la mise en terre et sécurisation. A la fin de la saison sylvicole 2019, plusieurs images et reportages seront produits pour chaque site de projet ;
- Enfin, les Communes bénéficiaires ont organisé plusieurs réunions d'information et de sensibilisation lors de leurs opérations de reboisement (mise en place des pépinières, délimitation des sites de reboisement, défrichage, piquetage, trouaison, mise en terre, regarnis, arrosage, et entretien des plantations), identifient elles-mêmes des communautés riveraines et autres parties prenantes locales pour faire la promotion de l'Action et susciter un plus grand intérêt des groupes cibles.

Tableau 2 : Synthèse des résultats directs 1.1

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
Zone de savane sèche		
1	Guémé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine légale du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisés ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
2	Kaélé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine légale du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisés ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
3	Koza	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine légale du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisés ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
4	Lagdo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Convention de partenariat et de développement en cours de signature avec AFCOM ▪ Mutualisation des moyens d'accompagnement dans le reboisement et bonne visibilité des Actions des partenaires (CTFC – PNDP) en cours ▪ Accord de principe de la KfW pour l'appui au reboisement en 2020 ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisés ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
5	Mogodé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Dotation de 2 000 plants d'anacarde de l'IRAD ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
6	Mokolo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Accord de principe de la BM et KfW pour l'appui au reboisement en 2020 ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
7	Pitoea	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Dotation de 2000 plants d'anacarde par l'IRAD ▪ Accord de principe de la BM et KfW pour l'appui au reboisement en 2020 ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
8	Waza	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
9	Yagoua	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Dotation de 10 000 plants d'anacarde de l'IRAD ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
10	Mora	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la mise en place d'une pépinière d'environ 100 000 plants d'ici le premier semestre 2020
Zone de transition écologique		
11	Nyambaka	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Dotation des plants fruitiers de la GIZ ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
12	Bangangté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Mis en place d'un syndicat intercommunal à vocation forestière pour la gestion de la réserve forestière Bapouh-Bana (C'est le CTFC qui a élaboré les statuts, le manuel des procédures et d'autres documents administratifs) ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
13	Tonga	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
14	Dimako	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
15	Ndikiniméki	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
16	Yoko	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mémoire d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours à des activités de reboisement
17	Tubah	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de mise en place d'une pépinière d'environ 50 000 plants d'ici le premier semestre 2020

Résultat attendu 2.1 : les 1000 hectares de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans. *IOV : 1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés.*

☐ Délimitation et matérialisation des superficies à reboiser :

La délimitation et la matérialisation des sites à reboiser constituent des étapes préliminaires à la création des plantations forestières. Au cours de cette année 2019, toutes les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche ont réalisé cette activité.

Tableau 3 : Activités de délimitation et matérialisation des superficies à reboiser par Commune bénéficiaire de la zone de savane sèche

Superficies	Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche								
	Guémé	Kaélé	Koza	Lagdo	Mogodé	Mokolo	Pitoa	Waza	Yagoua
Nombre d'hectares délimités en 2019	Réalisé sur 27,5 ha	Réalisé sur 48 ha	Réalisé sur 12 ha	Réalisé sur 397 ha	Réalisé sur 36,43 ha	Réalisé sur 76,56 ha	Réalisé sur 150 ha	Réalisé sur 52 ha	Réalisé sur 47,27 ha

❑ **S'agissant de l'acquisition des plants et la création/entretien des pépinières :**

Tableau 4 : Acquisition des plants et création/entretien des pépinières dans les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche

Désignation	Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche								
	Guémé	Kaélé	Koza	Lagdo	Mogodé	Mokolo	Pitoa	Waza	Yagoua
<p>Mise en place des pépinières / Acquisition des plants en 2019</p> <p>Existence d'une pépinière municipale en dur, clôturée par des fils barbelés, avec un portail, comportant 01 logement, 01 magasin de stockage, 02 gardiens, 02 puits d'eau dont l'un fonctionne avec un groupe électrogène et l'autre manuel, mise en place sous financement du projet C2D-PSFE2/MINFOF. Elle a une capacité de production estimée à plus de 30 000 plants.</p> <p>A ce jour, près de 50 plants d'Acacia nilotica de 50 cm de hauteur sont en pots sur le site.</p> <p>Au cours de l'année, 600 plants étaient disponibles en pépinière (forestiers et fruitiers). D'autres plants fruitiers ont été acquis auprès des pépiniéristes locaux pour les activités de reboisement.</p>	<p>Inexistence d'une pépinière municipale. Mais, la Commune prévoit de mettre en place une pépinière municipale au cours du premier trimestre 2020.</p> <p>Au cours de l'année, la Commune a acquis 20 000 plants d'Acacia nilotica et d'Acacia senegal.</p>	<p>Existence de 02 pépinières municipales, dont :</p> <p>-01 implantée sur le site de l'ANAFOR. Ce site est sécurisé par une clôture en haies mortes. Elle est équipée d'un puits d'eau avec une manivelle non opérationnelle (très archaïque). ce site bénéficie de l'ombrage des arbres de Khaya senegal (caillcédra).</p> <p>A ce jour, 11 200 jeunes plants de Neem de 2 mois d'âge environ sont disponibles.</p> <p>-01 mise en place et clôturée avec des fils barbelés sous financement du projet C2D-PSFE2/MINFOF. Cependant, ce site avait été mal choisi, car il est régulièrement vandalisé par les inconnus et visité par le bétail en divagation.</p> <p>Au cours de l'année, 10 000 pots et 2 000 plants étaient disponibles en pépinière (forestiers et fruitiers) avant les opérations de reboisement.</p> <p>La Commune avait acheté 17 600 plants et compte produire 100 000 plants pour les 4 prochaines années.</p>	<p>Existence d'une pépinière municipale clôturée, avec gardien, point d'eau et portail, mise en place dans le cadre du projet REDD+ en collaboration avec le PNDP.</p> <p>Au cours de cette année, la Commune a produit sur le site de la FC dans le village Bengui, 20 000 plants d'anacardes</p> <p>Environ 9 700 plants forestiers (Neem) et fruitiers étaient disponibles en pépinière avant les opérations de reboisement.</p> <p>La Commune avait acquis au moins 10 000 plants en 2019.</p> <p>Projet de production d'au moins 200 000 plants sur les 3 prochaines années.</p>	<p>Inexistence d'une pépinière municipale. Mais, la Commune prévoit de mettre en place une pépinière municipale au cours du premier trimestre 2020.</p> <p>Au cours de l'année, la Commune a acquis 25 000 plants de Neem, Acacia nilotica et Anacarde et 10 kg de graines d'Acacia ataxacantha,</p> <p>Elle a aussi bénéficié 7 000 plants forestiers auprès de l'ANAFOR dans le cadre de la subvention de reboisement 2018 du MINFOF et 2 000 plants d'anacardes auprès de l'IRAD.</p>	<p>Existence d'une pépinière municipale en dur, clôturée, avec du fil barbelé, avec un portail, comportant un magasin de stockage, des gardiens et des puits d'eau. Elle a une capacité de production estimée à près de 200 000 plants.</p> <p>Au cours de l'année, la Commune a produit 500 plants d'anacardes et 55 500 plants forestiers. En outre, elle a acheté 20 000 plants auprès des pépiniéristes locaux et avait acquis 20 000 plants auprès de l'ANAFOR, dans le cadre du projet de reboisement avec le MINFOF.</p>	<p>Existence d'une pépinière municipale en dur, clôturée par des fils barbelés, avec un portail, comportant un magasin de stockage, 01, logement 01 gardien, 01 puits à ciel ouvert à l'intérieur de la pépinière et d'01 forage qui fonctionne avec une plaque solaire à l'extérieur de la pépinière, mise en place sous financement du PNDP en 2018. Elle a une capacité de production estimée à plus de 150 000 plants.</p> <p>A ce jour, 40 000 pots déjà remplis de terre noire, en attente des semences.</p> <p>Au cours de l'année, 10 500 plants fruitiers ont été produits (mangues, anacardes, citronnier Neem).</p> <p>Acquisition de 2 000 plants d'anacarde de l'IRAD.</p>	<p>Existence d'une ancienne pépinière de Moringa, financée par l'ONG PRESSEC. Elle est sécurisée par une clôture en fils barbelés et dispose d'un point d'eau fonctionnelle (pompe à motricité humaine). Elle a une capacité de production estimée à près de 20 000 plants.</p> <p>Au cours de l'année, la Commune a acquis au moins 20 000 plants auprès des pépiniéristes locaux (Neem, Acacia nilotica et Acacia polyacantha).</p>	<p>Existence d'une pépinière municipale en dur, clôturée par des fils barbelés, avec un portail, comportant un magasin de stockage, 01, logement 01 gardien, 01 puits à ciel ouvert à l'intérieur de la pépinière, mise en place sous financement du PNDP. Elle a une capacité de production estimée à plus de 100 000 plants.</p> <p>Au cours de l'année, la Commune a produit 7 000 plants et acquis 31 302 plants auprès des pépiniéristes locaux et 10 000 plants d'anacardes reçus de l'IRAD.</p> <p>Projet densification pépinière municipale.</p>	

❑ **En ce qui concerne la préparation du terrain et la mise en terre des plants :**

La mise en terre et l'entretien des plants sont des étapes qui suivent les travaux de préparation des sites (défrichage, piquetage et trouaison). Toutes les Communes bénéficiaires ont, malgré quelques difficultés d'acquisition des plants pour certaines, réalisé les opérations de mise en terre entre juillet et Août 2019.

Mais avant cela, la plupart des Communes ont, soit produit elles-mêmes, soit acquis des plants (forestiers et fruitiers) et transportés dans les différents sites de reboisement pour y effectuer des opérations de mise en terre.

Tableau 5 : Superficies préparées et mise en terre dans les Communes de la zone de savane sèche

Désignation	Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche								
	Guémé	Kaélé	Koza	Lagdo	Mogodé	Mokolo	Pitoa	Waza	Yagoua
<p>Superficies préparées et mises en terre en 2019</p> <p>Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole.</p> <p>Mise en terre de 2 500 plants, réalisée sur 27,5 ha, avec un écartement de 10m x 10m dans les sites de Gabarayé Yika et Gabarayé Widi.</p>	<p>Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole.</p> <p>Mise en terre de 20 000 plants, réalisée sur 48 ha, avec un écartement variant entre 5m x 5m et 8m x 8m, dans les sites Sahel vert de 2009 dans le village Goussor.</p>	<p>Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole.</p> <p>Mise en terre de 11 264 plants, réalisée sur 12 ha, avec un écartement de 3m x 3m, dans 06 établissements scolaires primaires et secondaires publics (Gaboua, Dama, Kilda groupe I B, Malma, collège Adventiste et lycée de Gaboua), 01 centre de santé intégré (CSI) de Ndounvgui-Kilda (plantation d'ombrage et agro forestière), le long de l'axe et artères de la ville, un site dans les villages Modoko, Pambao et Guid-Balla (plantation en plein) et au stade municipal.</p>	<p>Les opérations de préparation des sites achevés.</p> <p>Mise en terre de 39 700 plants, réalisée sur 397 ha, avec des écartements de 10m x 10m, dans le massif forestier de Ouro-Doukoudje dans la localité de Bengui sur le massif forestier de Ouro-Doukoudjé et le long de la berge Ouest du Lac de la Bénoué dans la localité de Ouro-Tchaido.</p>	<p>Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole.</p> <p>Mise en terre de 24 447 plants, réalisée sur 36,43 ha, avec des écartements variant de 3m x 3m à 5m x 5m, regarnis dans les trouées dégradées et une section du Périmètre de reboisement de la réserve forestière, dans une partie d'un site dégradé de l'ANAFOR situé dans le village Kwamadzawo, dans les sites des centre de santé intégré des villages Mbougarou et Srakouti et dans les établissements primaires publiques de Mogodé centre, Ndegvaga, Rhumsiki, Rafa, Srakouti et Gouria.</p>	<p>Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole.</p> <p>Mise en terre de 38 890 plants, réalisée sur 76,56 ha, avec un écartement de 5m x 5m, dans la réserve forestière de Zamay (plantation agro forestière : Acacia nilotica associé aux cultures comme le haricot, l'arachide, le mil et le coton) et sur le site Sahel Vert dans le village Mamssour (regarnis).</p>	<p>Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole.</p> <p>Mise en terre de 25 000 plants, réalisée sur 150 ha, avec un écartement variant entre 5m x 10m et 10m x 10m, dans les sites de Forty I et Forty II.</p>	<p>Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole.</p> <p>Mise en terre de 21 000 plants, réalisée sur 52 ha, avec un écartement de 5m x 5m, dans la localité de Waza.</p>	<p>Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole.</p> <p>Mise en terre de 15 153 plants, réalisée sur 47,27 ha, avec un écartement de 10m x 10m, dans les sites de Tcherféké, Foukarbeo, Masgaya, Foulawaina, Kodoho, Guidanmoutou I et II et sur certains axes routiers mis en place par la Mairie sur 12 km (plantations d'alignement sur Yagoua – Masgaya, CNPS-Dana, CES Woudata-Fera, Codas – Péage, CNPS-Dana).</p>	

❑ Concernant l'organisation, la gestion de l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations :

Au lancement des opérations de reboisement, les communautés riveraines ont été mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres. Les linéaires de clôture se sont faits dans certaines Communes au même moment que les opérations de piquetage et de trouaison.

Après les traitements phytosanitaires, toutes les Communes de la zone de savane sèche ont déployé des équipes pour réaliser les travaux de paillage et de regarnis où des plants manquants ont été enregistrés. Par la suite, elles ont pris des dispositions pour recruter une main d'œuvre locale sur une durée d'au moins cinq (05 mois) pour assurer les opérations d'arrosage et de sécurisation des nouvelles plantations, accompagnée des campagnes de sensibilisation des populations riveraines animées par des personnes ressources sur la lutte contre les feux de brousse, la divagation du bétail sur les espaces reboisés et certains aspects transversaux sur la promotion des droits de l'homme, les droits de l'enfant et des minorités, l'égalité entre les hommes et les femmes, la viabilité environnementale, l'implication budgétaire des exécutifs communaux, la lutte contre le VIH/SIDA, etc. Les travaux d'arrosage vont s'étaler de la période allant de Novembre 2019 à Avril 2020.

Pour assurer la mise en défend des sites reboisés et la protection des jeunes plants, les Communes cibles ont recruté des gardiens parmi les riverains, afin de lutter contre la transhumance des animaux, la pénétration clandestine des personnes et empêcher le pacage dans les sites reboisés. Elles ont aussi mis en place des pare-feux pour faire face aux feux de brousse. Par ailleurs, elles ont pratiqué le sarclage sur au moins 1m de rayon et établi le paillage autour des plants, afin d'éviter la concurrence herbacée. Pour protéger individuellement les plants mis en terre, elles ont mis en place des branches d'épineux et/ou des briquettes autour d'elles. Enfin, adent du bétail, les déjections des chèvres et de moutons, mixées dans l'eau, puis pulvérisées sur les plants, ont été préconisées comme technique aux équipes techniques communales pour empêcher que les jeunes plants ne soient broutés par ces ovins et caprins.

❑ Pour ce qui est de la communication sur les activités de création des plantations forestières en zone de savane :

Les résultats en matière de communication présentés dans la composante 1 sont les mêmes enregistrés pour les activités en zone de savane.

Tableau 6 : Synthèse des résultats directs 2.1

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus en 2019
Zone de savane sèche		
1	Guémé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Existence d'une pépinière municipale d'une capacité de production estimée à plus de 30 000 plants en dur, clôturée par des fils barbelés, avec un portail, comportant 01 logement, 01 magasin de stockage, 02 gardiens, 02 puits d'eau dont l'un fonctionne avec un groupe électrogène et l'autre manuel, mise en place sous financement du projet C2D-PSFE2/MINFOF. A ce jour, près de 50 plants d'Acacia nilotica de 50 cm de hauteur sont en pots sur le site. Au cours de l'année, 600 plants étaient disponibles en pépinière (forestiers et fruitiers). 4 500 plants ont été acquis auprès des pépiniéristes locaux ; ▪ Mise en terre de 2 500 plants, réalisée sur 27,5 ha, avec un écartement de 10m x 10m, dans les sites de Gabaraye Yika et Gabaraye Widi ; ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus en 2019
2	Kaélé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Inexistence d'une pépinière municipale. Mais, la Commune prévoit de mettre en place une pépinière municipale au cours du premier trimestre 2020. Au cours de l'année, la Commune a acquis 20 000 plants d'Acacia nilotica et d'Acacia senegal auprès des pépiniéristes locaux et elle a mis à contribution un gardien, des forages, une citerne à eau et un groupe électrogène dans la mise en œuvre de l'Action ; ▪ Mise en terre de 20 000 plants, réalisée sur 48 ha, avec un écartement variant entre 5m x 5m et 8m x 8m, dans les sites Sahel vert de 2009 dans le village Goussor ; ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.
3	Koza	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Existence de 02 pépinières municipales, dont 01 implantée sur le site de l'ANAFOR. Elle est équipée d'un puits d'eau avec une manivelle non opérationnelle (très archaïque). A ce jour, 11 200 jeunes plants de Neem de 2 mois d'âge environ sont disponibles et 01 mise en place et clôturée avec des fils barbelés sous financement du projet C2D-PSFE2/MINFOF. Au cours de l'année, 10 000 pots et 2 000 plants étaient disponibles en pépinière (forestiers et fruitiers) avant les opérations de reboisement. La Commune avait acheté 17 600 plants et compte produire 100 000 plants pour les 4 prochaines années ; ▪ Mise en terre de 11 264 plants réalisée sur 12 ha, avec un écartement de 3m x 3m, dans 06 établissements scolaires primaires et secondaires publics (Gaboua, Dama, Kilda groupe I B, Malma, collège Adventiste et lycée de Gaboua), 01 centre de santé intégré (CSI) de Ndounvgui-Kilda (plantation d'ombrage et agro forestière), le long de l'axe et artères de la ville, un site dans les villages Modoko, Pambao et Guid-Balla (plantation en plein) et au stade municipal ; ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.
4	Lagdo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Existence d'une pépinière municipale clôturée, avec gardien, point d'eau et portail, mise en place dans le cadre du projet REDD+ en collaboration avec le PNDP. Environ 9 700 plants forestiers (Neem) et fruitiers étaient disponibles en pépinière avant les opérations de reboisement. Au cours de cette année, la Commune a produit 20 000 plants d'anacardes. La Commune avait aussi acquis au moins 10 000 plants. Elle prévoit de produire au moins 200 000 plants sur les 3 prochaines années ; ▪ Mise en terre de 39 700 plants réalisée sur 397 ha, avec des écartements de 10m x 10m, dans la localité de Bengui sur le massif forestier de Ouro-Doukoudjé et le long de la berge Ouest du Lac de la Bénoué dans la localité de Ouro-Tchaido ; ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus en 2019
5	Mogodé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Inexistence d'une pépinière municipale. Mais, la Commune prévoit de mettre en place une pépinière municipale au cours du premier trimestre 2020. Au cours de l'année, la Commune a acquis 25 000 plants de Neem, Acacia nilotica et Anacarde et 10 kg de graines d'Acacia ataxacantha. Elle a aussi bénéficié 7 000 plants forestiers auprès de l'ANAFOR dans le cadre de la subvention de reboisement 2018 du MINFOF et 2 000 plants d'anacardes auprès IRAD ; ▪ Mise en terre de 24 447 plants réalisée sur 36,43 ha, avec des écartements variant de 3m x 3m à 5m x 5m, regarnis dans les trouées dégradées et une section du Périmètre de reboisement de la réserve forestière, dans une partie d'un site dégradé de l'ANAFOR situé dans le village Kwamadzawo, dans les sites des centre de santé intégré des villages Mbougarou et Srakouti et dans les établissements primaires publiques de Mogodé centre, Ndegvaga, Rhumsiki, Rafa, Srakouti et Gouria ; ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.
6	Mokolo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Existence d'une pépinière municipale en dur, clôturée, avec du fil barbelé, avec un portail, comportant un magasin de stockage, des gardiens et des puits d'eau. Elle a une capacité de production estimée à près de 200 000 plants. Au cours de l'année, la Commune a produit 500 plants d'anacardes, 55 500 plants forestiers. En outre, elle a acheté 20 000 plants auprès des pépiniéristes locaux et avait acquis 20 000 plants auprès de l'ANAFOR, dans le cadre du projet de reboisement avec le MINFOF ; ▪ Mise en terre de 38 890 plants réalisée sur 76,56 ha, avec un écartement de 5m x 5m, dans la réserve forestière de Zamay (plantation agro forestière : Acacia nilotica associé aux cultures comme le haricot, l'arachide, le mil et le coton) et sur le site Sahel Vert dans le village Mamssour (regarnis) ; ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.
7	Pitoea	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Existence d'une pépinière municipale en dur, clôturée par des fils barbelés, avec un portail, comportant un magasin de stockage, 01, logement 01 gardien, 01 puits à ciel ouvert à l'intérieur de la pépinière et d'01 forage qui fonctionne avec une plaque solaire à l'extérieur de la pépinière, mise en place sous financement du PNDP en 2018. Elle a une capacité de production estimée à plus de 150 000 plants. A ce jour, 40 000 pots déjà remplis de terre noire, en attente des semences. Au cours de l'année, 10 500 plants fruitiers ont été produits (mangues, anacardes, citronnier Neem). La Commune a acquis 2 000 plants d'anacardes auprès de l'IRAD ; ▪ Mise en terre de 25 000 plants réalisée sur 150 ha, avec un écartement variant entre 5m x 10m et 10m x 10m, dans les sites de Forty I et Forty II ;

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus en 2019
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.
8	Waza	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Existence d'une ancienne pépinière de Moringa, financée par l'ONG PRESSEC. Elle est sécurisée par une clôture en fils barbelés et dispose d'un point d'eau fonctionnelle (pompe à motricité humaine). Elle a une capacité de production estimée à près de 20 000 plants. Au cours de l'année, la Commune a acquis au moins 20 000 plants auprès des pépiniéristes locaux (Neem, Acacia nilotica et Acacia polyacantha) ; ▪ Mise en terre de 21 000 plants réalisée sur 52 ha, avec un écartement de 5m x 5m, dans la localité de Waza ; ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.
9	Yagoua	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Existence d'une pépinière municipale en dur, clôturée par des fils barbelés, avec un portail, comportant un magasin de stockage, 01, logement 01 gardien, 01 puits à ciel ouvert à l'intérieur de la pépinière, mise en place sous financement du PNDP. Elle a une capacité de production estimée à plus de 100 000 plants. Au cours de l'année, la Commune a produit 7 000 plants et acquis 31 302 plants auprès des pépiniéristes locaux et 10 000 plants d'anacardes reçus de l'IRAD. La Commune envisage d'intensifier sa production au cours de l'exercice 2020 ; ▪ Mise en terre de 15 153 plants réalisée sur 47,27 ha, avec un écartement de 10m x 10m, dans les sites de Tcherféké, Foukarbeo, Masgaya, Foulawaina, Kodoho, Guidanmoutou I et II et sur certains axes routiers mis en place par la Mairie sur 12 km (plantations d'alignement sur Yagoua – Masgaya, CNPS-Dana, CES Woudata-Fera, Cudas – Péage, CNPS-Dana) ; ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.

Résultat attendu 3.1 : les 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans. *IOV : 400 ha de zones dégradées sont boisées/reboisées.*

❑ S’agissant de l’état des lieux des sites à reboiser dans les Communes des zones de transition :

Dans les sites retenus pour les activités de reboisement, l’état des lieux a été réalisé, les coordonnées géographiques ont été enregistrées, y compris les sites abritant les pépinières et des cartes de tous les sites ont été produites.

Tableau 7 : Sites de reboisement identifiés dans les Communes de la zone de transition

Communes bénéficiaires de la zone de transition	Sites reboisés en 2019	Superficies reboisés	Date / Période d’identification des sites
Bangangté	20 ha sous fonds ACFCAM/UE et 14 ha avec l’appui de la Commune et du MINFOF reboisés dans la réserve de Baloungou	34 ha	Du 16 au 18Mai 2019
Dimako	Reboisement dans les écoles et établissements publics	71 ha	Du 06 au 08 Mars 2019
Ndikiniméki	Reboisement dans les écoles et établissements publics	19,5 ha	Du 04 au 06 Avril 2019 et Du 16 au 18Mai 2019
Nyambaka	Reboisement dans les localités de Mangoli Village, Mangoli I, Sansoumi I, et Sansoumi II	54 ha	Du 19 au 22 Mars 2019
Tonga	18 ha reboisés dans les localités de Sangha 1, de Sangha 2, les écoles et établissements publics et 52 ha d’entretien dans le site abandonné du projet Ville de Paris	70 ha	Du 16 au 18Mai 2019
Yoko	Reboisement dans les localités de Guervoum, Dong, Mbeinmbeing, Mekoissim et Yoko centre	28 ha	Du 18 au 21Juin 2019
06 Communes cibles		276,5 ha	
Tubah	MoU signée, mais non encore exécutée	50 ha	

❑ Parlant de la délimitation et de la matérialisation des superficies à reboiser :

La délimitation et la matérialisation des sites à reboiser constituent des étapes préliminaires à la création des plantions forestières.

Tableau 8 : Activités de délimitation et matérialisation des superficies à reboiser par Commune bénéficiaire de la zone de transition

Superficies/ Distance en mètres linéaires	Communes bénéficiaires de la zone de transition écologique					
	Bangangté	Dimako	Ndikiniméki	Nyambaka	Tonga	Yoko
Nombre d’hectares délimités en 2019	Réalisés sur 34 ha	Réalisés sur 71 ha	Réalisés sur 19,5 ha	Réalisés sur 54 ha	Réalisés sur 70 ha	Réalisés sur 28 ha

❑ En ce qui concerne l'acquisition des plants et la création/entretien des pépinières :

Tableau 9 : Disponibilité des plants dans les Communes bénéficiaires de la zone de transition

Travaux effectués	Communes bénéficiaires de la zone de transition écologique					
	Bangangté	Dimako	Ndikiniméki	Nyambaka	Tonga	Yoko
Mise en place des pépinières / Achat des plants en 2019	Achat de 20 000 plants d'eucalyptus en 2019. A ce jour, une pépinière municipale a été mise en place. Plus de 2 000 sachets remplis de terre noire et plus de 10 000 plants disponibles en germe.	01 pépinière mise en place pour la production de 50 000 plants (forestiers et fruitiers).	01 pépinière mise en place pour la production de 40 000 plants (forestiers et fruitiers).	01 pépinière mise en place pour la production de 20 000 plants (forestiers et fruitiers)	01 pépinière mise en place pour la production de 10 000 plants d'anacardes. A ce jour, plus de 2 500 plants d'anacarde semés.	05 pépinières mise en place pour la production de 25 000 plants d'anacardes au total, soit 5 000 plants dans chacun des 05 villages identifiés et une pépinière de 1 000 plants d'agrumes dans le centre ville

❑ S'agissant de la préparation du terrain et la mise en terre des plants/ Réalisation des plantations

La mise en terre et l'entretien des plants sont des étapes après les travaux de préparation des sites (défrichage, piquetage et trouaison) qui se sont achevés en fin Juin 2019. Toutes les Communes bénéficiaires ont, malgré quelques difficultés d'acquisition des plants pour certaines, réalisé les opérations de mise en terre entre Juillet et Octobre 2019, avec des conditions climatiques moins contraignantes qu'en zone de savane sèche.

Mais avant cela, la plupart des Communes ont, soit produit elles-mêmes, soit acquis des plants (forestiers et fruitiers) et transportés dans les différents sites de reboisement pour y effectuer des opérations de mise en terre.

Tableau 10 : Superficies préparées et mises en terre dans les Communes de la zone de transition

Travaux effectués	Communes bénéficiaires de la zone de transition écologique					
	Bangangté	Dimako	Ndikiniméki	Nyambaka	Tonga	Yoko
Superficies préparées et mises en terre en 2019	Mise en terre réalisée sur 34 ha, dont 20 ha sous fonds de l'UE/ACFCAMA et 14 ha sous appui du MINFOF	Mise en terre réalisée sur 71 ha	Mise en terre réalisée sur 19,5 ha	Mise en terre réalisée sur 54 ha	Mise en terre réalisée sur 18 ha et entretiens réalisés sur 52 ha	Mise en terre réalisée sur 28 ha

❑ Concernant l'organisation, la gestion de l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations :

Au lancement des opérations de reboisement, les communautés riveraines ont été mobilisées pour effectuer les travaux de défrichage, de piquetage et de trouaison. Au même moment, elles mettaient en place les linéaires de clôture pour assurer la protection des sites reboisés.

Après les traitements phytosanitaires, toutes les Communes de la zone de transition ont déployé des équipes pour réaliser les travaux de regarnis où des plants manquants ont été enregistrés. Par la suite, elles ont pris des dispositions pour recruter une main d'œuvre locale sur une durée d'au moins cinq (05 mois) pour assurer les opérations d'arrosage et de sécurisation des nouvelles plantations, accompagnée des campagnes de sensibilisation des populations riveraines animées par des personnes ressources sur la lutte contre les feux de brousse, la divagation du bétail sur les espaces reboisés et certains aspects

transversaux sur la promotion des droits de l'homme, les droits de l'enfant et des minorités, l'égalité entre les hommes et les femmes, la viabilité environnementale, l'implication budgétaire des exécutifs communaux, la lutte contre le VIH/SIDA, etc. Les travaux d'arrosage vont s'étaler de la période allant de Novembre 2019 à Avril 2020.

Pour assurer la mise en défend des sites reboisés et la protection des jeunes plants, les Communes cibles ont recruté des gardiens parmi les riverains, afin de lutter contre la transhumance des animaux, la pénétration clandestine des personnes et empêcher le pacage dans les sites reboisés. Elles ont aussi mis en place des pare-feux pour faire face aux feux de brousse. Par ailleurs, elles ont pratiqué le sarclage sur au moins 1m de rayon, afin d'éviter la concurrence herbacée.

Tableau 11 : Synthèse des résultats directs 3.1

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
1	Nyambaka	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour effectuer les opérations de reboisement ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Existence d'une pépinière municipale d'une capacité de production de 20 000 plants ; ▪ Mise en terre de 5 400 plants réalisée sur 54 ha, avec un écartement de 10m x 10m, dans les localités de Mangoli Village, Mangoli I, Sansoumi I, et Sansoumi II ; ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.
2	Bangangté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour effectuer les opérations de reboisement ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Existence d'une pépinière municipale d'une capacité de production de 20 000 plants ; ▪ Mise en terre de 34 000 plants réalisée sur 34 ha, dont 20 ha financés sur fonds du projet « Reboisement 1400 » et 14 ha avec l'appui de la Commune et du MINFOF, avec un écartement de 3m x 3m dans la réserve forestière de Baloungou ; ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.
3	Tonga	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour effectuer les opérations de reboisement ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Existence d'une pépinière municipale d'anacardes d'une capacité de production de 10 000 plants. A ce jour, plus de 2 500 plants d'anacarde semés ; ▪ Mise en terre de 2 200 plants réalisée sur 18 ha, avec les écartements de 7m x 7m et 10m x 10m dans les localités de Sangha 1, de Sangha 2 et les écoles et établissements publics et 52 ha d'entretien dans le site du projet Ville de Paris ; ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.
4	Dimako	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour effectuer les opérations de reboisement ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Existence d'une pépinière municipale d'une capacité de production de 50 000 plants ; ▪ Mise en terre de 2 500 plants réalisée sur 71 ha préparés, avec un écartement de 7m x 7m, dans les écoles et établissements publics ;

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.
5	Ndikinioméki	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour effectuer les opérations de reboisement ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Existence d'une pépinière municipale d'une capacité de production de 40 000 plants ; ▪ Mise en terre de 2 700 plants réalisée sur 19,5 ha, avec un écartement de 7m x 7m, dans les écoles et établissements publics ; ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.
6	Yoko	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour effectuer les opérations de reboisement ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisées ; ▪ Parcelles reboisées sécurisées ; ▪ Pares feux dégagés ; ▪ Existence d'une pépinière municipale d'une capacité de production de 20 000 plants ; ▪ Mise en terre de 3 650 plants réalisée sur 28 ha, avec un écartement de 10m x 10m et 5m x 5m dans les localités de Guervoum, Dong, Mbeinmbeing, Mekoissim et Yoko centre ; ▪ Les travaux d'entretien, d'arrosage, de regarnis et de sécurisation engagés dans les sites reboisés.
7	Tubah	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MoU signée, mais non encore exécutée

Résultat attendu 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal. IOV : D'ici à 2022, au moins 5 Communes pilotes du projet contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire.

En matière de traçabilité et de légalité du bois, l'ACFCAM/CTFC a accompagné une quarantaine d'agents communaux des Communes pilotes de la zone de savane sèche (CPCFC, Chefs de CFC, agents communaux) dans la mise en place des outils du système de vérification, de suivi et de la légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal au cours d'une session de formation organisée dans la Commune de Mokolo et dans la forêt communautaire de Biskavai-Mokolo.

Résultat attendu 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement. IOV : Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.

Parlant du suivi-évaluation des activités du projet, notons qu'un suivi permanent est fait sur le terrain, grâce à la flotte téléphonique et des comptes-rendus hebdomadaires des Chefs d'antenne des deux zones d'intervention et des équipes techniques communales. Par ailleurs, le CTFC tient régulièrement ses réunions mensuelles au début de chaque mois. Des missions de terrain sont régulièrement effectués dans les Communes cibles pour la supervision et le contrôle des opérations réalisées sur les sites reboisés. Enfin, le CTFC a effectué une mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours dans les Communes de la zone de transition et de la zone de savane sèche entre octobre et novembre 2019.

L'intégration des questions transversales dans la mise en œuvre de l'Action

Diverses réunions d'information et de sensibilisation ont été tenues dans les villages des Communes bénéficiaires des appuis de la subvention, au profit des populations locales et riveraines aux sites de reboisement identifiés sur certaines questions transversales telles que : la viabilité

environnementale², la lutte contre le VIH/SIDA, la protection des minorités et la promotion des droits de l'homme, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Synthèse des résultats directs sur l'intégration des questions transversales

N°	Communes bénéficiaires	Activités menées	Lieux	Date/ Période	Nombre de participants		Total des participants
					Hommes	Femmes	
Zone de savane sèche					199	189	388
1	Guémé	Réalisées avant les opérations de piquetage, trouaison et de mise en terre					
2	Kaélé	Réalisées avant les opérations de piquetage, trouaison et de mise en terre					
3	Koza	Sensibilisation des populations sur la lutte contre le VIH/SIDA, l'égalité entre les hommes et les femmes et la viabilité environnementale lors des travaux de piquetage et de trouaison	CSI de Ndouvgui-Kilda	26/05/2019	19	26	45
			Ecole publique de Kilda	28/05/2019	72	45	117
4	Lagdo	Sensibilisation des populations sur des questions Genre, la lutte contre le VIH/SIDA et la protection des minorités	Village Bengui dans le massif forestier de	Du 13 au 15/06/2019	13	19	32
		Sensibilisation des populations sur la viabilité environnementale	Ouro-Doukoudje	Du 18 au 20/06/2019	09	23	32
5	Mogodé	Réalisées avant les opérations de piquetage, trouaison et de mise en terre					
6	Mokolo	Sensibilisation des populations sur la lutte contre le VIH/SIDA et les questions d'égalité Hommes/Femmes	Village Pomla situé dans la réserve de Zamay	23/05/2019	46	23	69
7	Pitoea	Sensibilisation sur la viabilité environnementale et la lutte contre le VIH/SIDA, animée par le Relais communautaire de l'aire de santé de Badjouna centre	Village Forty	Du 13 au 15/06/2019	09	23	32
		Sensibilisation sur le rôle de l'arbre et les techniques de reboisement		Du 21 au 22/06/2019	08	15	23
8	Waza	Sensibilisation des leaders religieux sur les activités de reboisement dans la Commune de Waza	Waza chefferie	27/06/2019	23	15	38
9	Yagoua	Réalisées avant les opérations de piquetage, trouaison et de mise en terre					
Zone de transition écologique					102	55	157
10	Nyambaka	Activités de défrichage, piquetage, trouaison et clôture	Villages Sansoumi, Mangoli et	Du 01/06/2019	18	02	20

² Voir les lignes directrices pour la prise en compte de l'environnement, à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/europOde_scanner/sectors/economic-growth/environment-and-green-economy/climate-change-and-environment_en et à étienne via whatsapp/id/sectors/economic-growth/environment-and-green-economy/climate-change-and-environment_en

N°	Communes bénéficiaires	Activités menées	Lieux	Date/ Période	Nombre de participants		Total des participants
					Hommes	Femmes	
			Mangoli village	au 07/07/2019			
11	Bangangté	Sensibilisation des populations sur l'importance du reboisement face aux changements climatiques, la promotion des droits et devoirs des communautés riveraines vis-à-vis de la réserve forestière, l'importance de la prise en compte de l'aspect Genre (égalité entre les hommes et les femmes) et des minorités lors de la mise en œuvre des activités de reboisement et projets de développement, la lutte contre le VIH/SIDA	Salle des actes de la Commune de Bangangté	Du 10 au 16/06/20219	24	17	41
12	Tonga	Travaux de construction de la pépinière communale en cours (défrichage, nivellement, et construction des ombrières)	Pépinière communale de située au Quartier 12				
13	Dimako	Sensibilisation et formation des populations locales sur l'importance du dépistage au VIH/SIDA pour une meilleure connaissance de leur statut sérologique et la prise en compte des aspects Genre lors de la réalisation des travaux de reboisement et de pépinière	Pépinière communale de Dimako	Du 13 au 15/06/2019	06	11	17
14	Ndikiniméki	Travaux de construction de la pépinière communale en cours (défrichage, nivellement, et construction des ombrières)	Pépinière communale de Ndikiniméki	Du 13 au 15/06/2019	05	00	05
15	Yoko	Sensibilisation des populations sur la promotion des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant et des peuples autochtones, la jeunesse, la viabilité environnementale Viabilité environnementale et la lutte contre le VIH/SIDA dans la mise en œuvre de l'Action	Dans 05 villages de la Commune de Yoko (Guervoum, Dong, Mbeimbeing, Mekoissim, Mankim) et dans la salle des actes de l'hôtel de ville de Yoko	Du 18 au 21/06/2019	49	25	74

Les effets attendus de l'Action

A titre de rappel, les effets attendus de l'Action à travers le projet reboisement 1400 ha, sont les suivants:

- Contribuer au développement des plantations ligneuses et fruitières dans les Communes des zones sèches et de transition écologique, afin de restaurer des réserves dégradées et de créer de nouvelles forêts ;
- Créer des emplois³ dans une zone de fragilité écologique et de pauvreté avancée ;
- Générer des revenus : une partie des revenus reviendra directement aux populations riveraines (en rémunération du travail et des services, en nature et/ou en argent) et une autre partie à la Commune pour alimenter son budget. En effet, les populations riveraines seront impliquées dans les activités de récolte, d'entretien, de transport, de transformation, etc. ;
- Promouvoir l'amélioration de la gouvernance forestière par les collectivités territoriales décentralisées et la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier ;
- Organiser l'exploitation des produits ligneux et l'exploitation des produits non-ligneux (fruitiers notamment) ;
- Renforcer les compétences des Communes, des ONG locales et des particuliers ;
- Améliorer le cadre de vie par les plantations en concessions privées sous la responsabilité des familles et des Mairies ;
- Offrir un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles (c'est-à-dire, soutenir les coûts élevés de plantation en zones de savane) et garantir le succès des activités ;
- Structurer et former les services techniques dédiés à la foresterie dans les Communes cibles ;
- Permettre de renforcer à terme, la légalité et la traçabilité sur le marché domestique du bois, par une augmentation des volumes de bois légaux et traçables à commercialiser dans les zones considérées (c'est-à-dire, contribuer à mettre en œuvre l'APV/FLEGT).

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux.

IOV : Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême nord d'ici 2018.

Hypothèse : Les capacités intellectuelles et intrinsèques des responsables communaux leurs permettent d'assimiler les formations reçues.

A ce jour, grâce aux sessions de renforcement des capacités menées sans difficultés, les responsables communaux, les pépiniéristes locaux, les agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et les OSC locales maîtrisent mieux les techniques et outils de la gestion d'une pépinière (acquisition des semences, la manutention, le stockage et le prétraitement), l'aménagement d'une pépinière (nettoyage, la matérialisation de l'emplacement exact des planches et allées de circulation, la délimitation et la mise en place d'une clôture de protection contre les animaux (haies vives ou grillage) et les itinéraires sylvicoles d'une plantation forestière et agro forestières.

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat attendu 2.1 : les 1000 hectares de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans.

IOV : 1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés.

Hypothèse : Les plantations existantes sont intégrées dans le programme au niveau des travaux d'entretien et de sécurisation.

Au regard des résultats obtenus à ce jour sur le terrain, la superficie des sites de plantation reboisée, regarnie et entretenue dans la zone de savane sèche est estimée à **846,76 ha**.

Les opérations de regarnis, d'arrosage, d'entretien et de sécurisation de ces nouvelles plantations sont en cours dans toutes les Communes cibles de la zone de savane sèche, et ce, jusqu'à la prochaine campagne sylvicole. Ces dernières sont accompagnées des campagnes de sensibilisation des populations

³A court terme : faire travailler à court terme les pépiniéristes privés et les pépiniéristes municipaux. Créer des emplois temporaires pour toutes les activités de transport, défriche, piquetage, trouaison, plantation, arrosage, protection, surveillance, entretien, etc. La majorité des emplois temporaires créés seront assumés par des villageois riverains des zones de plantation. Des emplois qualifiés permanents sont créés (ou confortés) au niveau de la cellule de foresterie communale, et au niveau des activités de surveillance et de sécurisation.

riveraines sur la lutte contre la transhumance des animaux, la pénétration clandestine des personnes, le pacage dans les sites reboisés, les feux de brousse et la promotion de certaines techniques sylvicoles telles que : le sarclage, le paillage, la fenaison autour des plants et les déjections des chèvres et de moutons, mixées dans l'eau, puis pulvérisées sur les plants pour empêcher que les jeunes plants ne soient broutés par ces ovins et caprins.

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat attendu 3.1 : les 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.

IOV : 400 ha de zones dégradées sont boisées/reboisées.

Hypothèse : Le programme intègre les plantations existantes dans les activités d'entretien et de sécurisation.

A ce jour sur le terrain la superficie des sites de plantation reboisée, regarnie et entretenue dans la zone de transition est estimée à **276,5 ha**.

Les opérations de regarnis, d'arrosage, d'entretien et de sécurisation de ces nouvelles plantations sont en cours dans toutes les Communes cibles de la zone de transition, et ce, jusqu'à la prochaine campagne sylvicole. Ces dernières sont accompagnées des campagnes de sensibilisation des populations riveraines sur la lutte contre la transhumance des animaux, la pénétration clandestine des personnes, le pacage dans les sites reboisés, les feux de brousse et la promotion de certaines techniques sylvicoles telles que : le sarclage et la fenaison autour des plants.

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal.

IOV : D'ici à 2022, au moins 5 Communes pilotes du projet contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire.

Hypothèse : Les acteurs du marché ont accepté d'intégrer le SVL dans leurs activités. Le personnel du MINFOF en charge du contrôle assume ses missions régaliennes.

En ce qui concerne la traçabilité et la légalité du bois, l'ACFCAM/CTFC a accompagné une quarantaine d'acteurs locaux des Communes pilotes de la zone de savane sèche (Maires, Délégués départementaux MINFOF et MINEPDED, CPCFC, Chefs de CFC, agents communaux) dans la mise en place des outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine légale du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légale au cours d'une session de formation organisée dans la Commune de Mokolo et dans la forêt communautaire de Biskavai-Mokolo au mois de Décembre 2019.

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement.

IOV : Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.

Hypothèse : Déficit de collaboration. Retard des décaissements. Non respects des calendriers sylvicoles et des engagements des cofinancements.

Depuis la signature des MoU entre l'ACFCAM et les Communes bénéficiaires des appuis de la subvention, en dehors de quelques petits retards pris par certaines Communes pour le démarrage effectif de leurs activités, il est établi que toutes les Communes collaborent efficacement dans leur grande majorité avec l'ACFCAM/CTFC et que les clauses contractuelles sont parfaitement exécutées.

Produits réalisés

Les opérations de plantation sont réalisées sur des sites qui sont reconnus comme des territoires communaux ou communautaires, c'est-à-dire juridiquement ou administrativement sécurisés. Des réunions de concertation ont été organisées et des procès-verbaux tenus avec les autorités administratives, traditionnelles, religieuses et les populations riveraines pour l'usage des sites communautaires. Compte tenu du fait que la meilleure protection des nouveaux boisements est celle qui est assurée par les populations riveraines elles-mêmes, l'Action a encouragé des projets pilotes de plantations villageoises et des plantations sur des espaces publics (Ecoles, Lycées, Centres de santé, etc.). Les Communes ont également contribué aux activités par des financements directs en numéraire et en nature.

Produit 1.1 : Les Communes partenaires gèrent durablement leurs plantations.

A ce jour, les sites de reboisement sont géo référencés et en cours d'entretien et de sécurisation par les Communes bénéficiaires des appuis de la subvention de l'Action. Les partenaires des Communes et les communautés riveraines sont impliquées par des contributions en numéraire et en nature sur le terrain. Les contreparties mobilisées à ce jour ne sont pas moins négligeables. Car, elles contribuent à renforcer les dispositifs mis en place par l'Action pour garantir la pérennité et la durabilité sur le terrain.

Produit 2.1. : 1000 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 60%.

A ce jour, la superficie des sites de plantation reboisée, regarnie et entretenue dans la zone de savane sèche est estimée à **846,76 ha**. Au regard des résultats de la mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours effectué au mois de novembre 2019, le taux de réussite des plants a été évalué à près de 90%.

Produit 3.1. : 400 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 70%.

A ce jour, la superficie des sites de plantation reboisée, regarnie et entretenue dans la zone de savane sèche est estimée à **276,5 ha**. Au regard des résultats de la mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours effectué au mois d'octobre 2019, le taux de réussite des plants a été évalué à près de 80%.

Produit 4.1. : Le système de vérification de la légalité et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal sont suivis par les Communes du projet.

Les capacités d'une quarantaine d'acteurs locaux des Communes pilotes de la zone de savane sèche dans (Maires, Délégués départementaux MINFOF et MINEPDED, CPCFC, Chefs de CFC, agents communaux) ont été renforcés sur la mise en place des outils du système de vérification, de suivi et de la légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal au cours d'une session de formation organisée dans la Commune de Mokolo et dans la forêt communautaire de Biskavai-Mokolo au mois de Décembre 2019.

Produit 5.1. : Bonne gouvernance du projet

A la période de reporting de ce deuxième rapport narratif intermédiaire et compte tenu des difficultés qui ont été portées à l'administration contractante, trois procédures de marché sont en cours, mais non encore abouties, notamment :

- Le marché de recrutement de l'Expert Assistant Technique ;
- Le marché de recrutement d'un Volontaire International
- Le marché d'acquisition d'un véhicule.

Un (01) rapport financier correspondant à la période de reporting et annexé au présent rapport est soumis à la CAON pour pré validation avant sa transmission à la Délégation de l'Union Européenne en République du Cameroun. Le taux d'exécution financière en cours, est de **79,52 %**. Ce taux devra considérablement augmenter, grâce à l'intensification des activités d'arrosage, de regarnis, de sécurisation et d'entretien des plantations en cours.

B. ACTIVITÉS

Rappel des activités liées au Résultat 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux.

Activité 1.1.1 : Formaliser les partenariats avec les Communes retenues

Sous-activité 1.1.1.1 : finaliser la procédure de sélection des Communes ;

Sous-activité 1.1.1.2 : identifier les partenaires locaux compétents pour appuyer les Communes ; formaliser les partenariats entre les parties prenantes ;
Sous-activité 1.1.1.3 : installer et former les cellules de foresterie communale.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés lors de la formalisation des partenariats avec comme risque identifié, des retards probables au démarrage du projet :

- Le soutien timide des autorités administratives, qui exigeaient des délibérations des conseils municipaux avant toute Action ;
- Les hésitations de certaines Communes à confirmer et évaluer leur contribution en nature comme cofinancement au projet ;
- L'indisponibilité de certains exécutifs communaux pour négocier les axes du partenariat ;
- L'insuffisance des ressources humaines techniques de qualité pouvant conseiller au niveau local, les Maires ;
- Les retards accusés dans la transmission des conventions de partenariat signées entre les Communes et l'ACFCAM.

L'Action a adopté certaines mesures en collaboration avec les Communes pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- L'organisation des réunions de concertation et d'information avec les autorités administratives et gouvernementales (MINFOF et MINEPDED) ;
- La tenue des missions d'appui pour formaliser les attentes des Communes dans le cadre de l'Action ;
- La tenue d'un séminaire de lancement des activités de l'Action à Maroua ;
- Le rapprochement avec des partenaires comme l'IRAD, le MINFOF, le PNDP, le C2D-PSFE2/MINFOF, African Commodities SA, KfW, et GIZ pour explorer les voies de mutualisation des ressources ;
- Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des référents communaux en charge des activités du projet.

Activité 1.1.2 : Faire un état des lieux des sites à reboiser

Sous-activité 1.1.2.1 : visiter les sites ; cartographier ; évaluer les conditions physiques et environnementales ;

Sous-activité 1.1.2.2 : proposer un schéma approprié de plantation y compris la satisfaction des besoins en eau ; la sécurisation des parcelles, la lutte antiérosive.

Avant le démarrage des opérations de reboisement proprement dits, l'équipe technique du CTFC avait effectué plusieurs missions de visite et d'identification des sites dans toutes les Communes bénéficiaires. Au terme de ces dernières, des rapports de mission, les rapports d'état des lieux ont été produits et les cartes des sites retenus pour la réalisation des activités du projet « Reboisement 1400 » ont été cartographiés.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés lors de la réalisation de ces mission d'état des lieux avec comme risque identifié, la réalisation des plantations sur des espaces sécurisés :

- Les hésitations des Elus et certaines communautés riveraines sur le choix des sites ;
- Les conflits fonciers observés ;
- Les difficultés à tracer les couloirs de transhumance autour des sites ;
- Les contraintes de sécurisation des parcelles et de satisfaction des besoins en eau ;
- L'attitude bloquante de certains receveurs municipaux ;
- Les inondations de certains espaces plantés à Waza et Lagdo.

L'Action a adopté certaines mesures en collaboration avec les Communes pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Les campagnes sensibilisation des parties prenantes ;
- L'identification des sites ayant reçu l'adhésion de toutes les parties prenantes ;
- La réalisation des schémas de sécurisation des parcelles et de satisfaction des besoins en eau.
- La désignation par le Maires par note de service où les Receveurs municipaux sont peu coopératifs, d'un Billeteur pour suivre les dépenses engagées sur le terrain ;
- La programmation des regarnis sur des espaces inondés à Waza et Lagdo

Activité 1.1.3 : Elaborer 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2 zones du projet.

Sous-activité 1.1.3.1 : constituer un échantillon de référence par grandes zones écologiques ;

Sous-activité 1.1.3.2 : élaborer les TdR ; exécuter l'étude sur le modèle de rentabilité de plantation en zone de savane sèche et en zone de transition ; présenter les résultats au CTFC et aux Communes.

Deux consultants externes ont été commis pour appuyer l'équipe technique du CTFC pour la réalisation de deux études sur la rentabilité de la filière fruitière et anacarde au Cameroun et particulièrement en zone de transition et en zone de savane. A ce jour, une étude de faisabilité technique et socio-économique de l'introduction de l'arboriculture fruitière au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la Région de l'Adamaoua (zone de transition) a été élaborée et vulgarisée. La seconde étude pour la zone de savane sèche est en cours d'élaboration.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés lors de l'identification d'un consultant pouvant réaliser les deux études :

- Méconnaissance des produits anacardes par une large majorité des experts locaux ;
- L'enveloppe dédiée à l'activité insuffisante pour certains consultants.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Identification de deux consultants dont, l'un professionnel en charge de l'étude anacarde pour la zone de savane et le second, un consultant expérimenté pour l'étude sur les fruitiers en zone de transition ;
- L'enveloppe dédiée à l'activité a été maintenue. Mais, le CTFC devrait appuyer techniquement les consultants par la mise à disposition de certaines données et des appuis techniques à l'activité.

Activité 1.1.4 : Sensibiliser et former les Conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire.

Sous-activité 1.1.4.1 : élaborer les modules de formation ;

Sous-activité 1.1.4.2 : organiser les formations à l'occasion des sessions du Conseil Municipal dans toutes les Communes partenaires.

Sous-activité 1.1.4.3 : former les responsables techniques communaux et les Organisations locales à la maîtrise des itinéraires sylvicoles.

En prélude aux formations pratiques de type « Learning by doing » organisées lors des missions de terrain du CTFC, certains agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED, responsables techniques communaux, pépiniéristes locaux et OSC locales ont été sensibilisés.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la mobilisation des conseillers municipaux au démarrage :

- Le calendrier des réunions des conseils municipaux ne correspondait pas au calendrier des opérations sylvicoles ;
- L'échéance des mandats municipaux des Maires les empêchent d'avoir une meilleure lisibilité sur l'implication financière et/ou en nature de la Commune au cours des 4 années de projet.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- La sensibilisation au porte à porte des Conseillers municipaux par les Maires et la préparation des projets de délibération par certaines Communes ;
- La réalisation en concertation avec les Communes, des plans de travail annuels avec des estimations de leurs contributions en nature par activité contenues dans les TDR.

Activité 1.1.5 : Communiquer sur les activités du projet

Sous-activité 1.1.5.1 : préparer et valider un plan de travail annuel budgétisé ;

Sous-activité 1.1.5.2 : lancer les campagnes d'affichage, Relations presse, Vitrine sur Site web ACFCAM et Facebook, Campagnes d'information, de sensibilisation, réunion de formation, panneaux d'affichage dans les mairies.

En vue d'atteindre les résultats de cette activité, plusieurs activités de communication ont été réalisées sans difficultés. Les activités et résultats ont été indiqués au chapitre **Résultat 1.1.1**

Rappel des activités liées au Résultat 2.1 : les 1000 ha de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans

Activité 2.1.1 : Délimiter et matérialiser les superficies à reboiser.

Sous-activité 2.1.1.1 : décider du mode de délimitation ; marquer les limites à la peinture ; dégager les pares feux ; clôturer les parcelles à reboiser.

La délimitation et la matérialisation des sites à reboiser constituent des étapes préliminaires à la création des plantations forestières. Au cours de cette année 2019, toutes les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche ont réalisé cette activité. Toutefois :

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la délimitation et la matérialisation des sites à reboiser avec comme risque identifié, le retard dans la réalisation de ces activités :

- L'approbation des Chefs traditionnels et des populations riveraines pour mener des activités sur les sites à reboiser ;
- La présence des animaux en divagation à proximité et sur certains sites de reboisement.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- La sensibilisation des Chefs traditionnels et des populations riveraines sur les activités du projet ;
- La sensibilisation des populations riveraines et des propriétaires du cheptel, avec l'accompagnement des autorités administratives et traditionnelles locales.

Activité 2.1.2 : Acquérir les plants et/ou créer et entretenir les pépinières.

Sous-activité 2.1.2.1 : commander les plants pour la première campagne (si pas de pépinière communale) ;

Sous-activité 2.1.2.2: créer une pépinière communale pour les prochaines campagnes ; assurer le fonctionnement des pépinières communales en continu sur 5 ans ; former les pépiniéristes communaux ;

Sous-activité 2.1.3.1 : faire deux forages par site pour arroser les plants.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur l'acquisition des plants et la création des pépinières avec comme risque identifié, le retard dans l'acquisition des plants :

- La qualité et la disponibilité des plants chez certains pépiniéristes locaux ;
- Le transport, la livraison et la manutention des plants sur les sites de reboisement ;
- L'insuffisance de l'opérationnalité de certaines pépinières municipales ;
- Quelques attaques (maladies) sur certains plants en pépinière.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Certains partenaires des Communes (IRAD, MINFOF, CTFC, etc.) ont mis des plants et semences de bonne qualité à la disposition des Communes nécessiteuses ;
- Plusieurs vagues de transport des plants ont été effectuées sur les sites de reboisement ;
- Les capacités des pépiniéristes locaux et agents communaux ont été renforcées ;
- Les traitements phytosanitaires des plants en pépinière à base des insecticides appropriés aux maladies et attaques ont été identifiés et administrés aux jeunes plants.

Activité 2.1.3 : Préparer le terrain et mettre les plants en terre.

Sous-activité 2.1.3.1 : prospector et délimiter le terrain, accueillir le matériel pour la préparation du terrain ;

Sous-activité 2.1.3.2 : défricher la parcelle, ouvrir les lignes de plantation en courbes de niveau ; rechercher les jalons et faire le piquetage en respectant les courbes de niveau, effectuer les trouaisons ;

Sous-activité 2.1.3.3 : transporter et distribuer les plants ; mettre en place les plants et reboucher les trous ; installer le cas échéant les dispositifs appropriés de protection, de fertilisation et de rétention de l'eau.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la préparation des sites à reboiser (défrichage, piquetage et trouaison) avec comme risque identifié, le retard dans la mise en terre des plants :

- La disponibilité de la main d'œuvre locale ;
- Le faible niveau de technicité du personnel communal et des ouvriers locaux ;
- Certains sites de reboisement sont accidentés (forte pente, qualité des sols, etc.) ;
- La divagation du cheptel ;
- L'incivisme de certains riverains ;
- Les attaques parasitaires de certains plants.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Le recrutement en masse des populations riveraines aux sites de reboisement ;
- Le renforcement des capacités techniques du personnel communal et des ouvriers locaux ;
- L'identification et le choix des sites propices aux activités de reboisement ;
- La sensibilisation des propriétaires du cheptel ;
- La tenue des réunions de sensibilisation et d'information ;
- Le recrutement des gardiens des sites reboisés parmi les riverains ;
- Les traitements phytosanitaires des plants attaqués.

Activité 2.1.4 : Réaliser la plantation.

Sous-activité 2.1.4.1 : acquérir les plants ; transporter et distribuer les plants ;

Sous-activité 2.1.4.2 : déboucher les trous ; replanter les nouveaux plants.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la plantation des sites à reboiser avec comme risque identifié, le retard de croissance de certaines plantations par rapport à la période sylvicole :

- L'indisponibilité des plants de qualité dans certaines Communes bénéficiaires ;
- La présence régulière des feux de brousse sur certains sites à reboiser ;
- La présence des animaux en divagation à proximité et à l'intérieure de certains sites ;
- La sécheresse accentuée, surtout en zone de savane sèche ;
- Les attaques parasitaires de certains plants.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Le renforcement des capacités des pépiniéristes locaux ;
- Le renforcement des pépinières existantes et la mise en place de nouvelles pépinières municipales, surtout dans les Communes de la zone de transition ;
- L'acquisition et la livraison des plants de qualité aux Communes bénéficiaires ;
- La mise en place des pare feux autour des plantations (5 à 7 mètres de largeur) ;
- La sensibilisation des populations riveraines et des propriétaires du cheptel, avec l'accompagnement des autorités administratives locale ;
- Dans certaines Communes, les sites de reboisement retenus sont localisés près des cours d'eau ou des puits, pour faciliter l'arrosage des plants ;
- Les traitements phytosanitaires des plants attaqués et les regarnis des plants morts.

Activité 2.1.5 : Organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations.

Sous-activité 2.1.5.1 : selon les cas, installation/consolidation des clôtures ; création/entretien des pare-feu ; gardiennage permanent ;

Sous-activité 2.1.5.2 : arrosage des jeunes plants ; traitements phytosanitaires ; surveillance des feux ; organiser les regarnis, etc. ;

Sous-activité 2.1.5.3 : mobiliser/organiser les agriculteurs riverains pour des cultures intercalaires ; organiser la parcellisation et la distribution des terres ; faire signer des conventions d'usage à durée déterminée.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés liées à la mobilisation des agriculteurs riverains pour la des cultures intercalaires avec comme risque identifié, le problème foncier :

- L'indisponibilité des sites de plantation dans certaines Communes bénéficiaires ;
- La réticence de certaines populations riveraines ;
- La présence des feux de brousse sur certains sites à reboiser ;

- La présence des animaux en divagation à proximité et à l'intérieure de certains sites ;
- L'incivisme de certains individus.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- L'identification participative des sites de reboisement ;
- La tenue des réunions d'information sur les activités du projet ;
- Le renforcement des capacités des populations riveraines et des agents techniques communaux ;
- La mise en place des pare feux autour des plantations (5 à 7 mètres de largeur) ;
- La sensibilisation des populations riveraines et des propriétaires du cheptel, avec l'accompagnement des autorités administratives locales ;
- Le recrutement des gardiens parmi les riverains.

Activité 2.1.6 : Communiquer sur les activités de la création des plantations forestières.

Sous-activité 2.1.6.1 : sensibiliser, tenir des réunions, informer ;

Sous-activité 2.1.6.2 : lancer des campagnes d'affichage dans les mairies + médias. Réunions d'information des populations riveraines.

L'activité de communication est dynamique sur le terrain. Aucun problème n'est survenu jusqu'ici. Toutefois, le risque lié à l'insuffisance d'implication des acteurs locaux, aurait pu compromettre l'exécution de cette activité au cas où elle n'était pas prise en compte au moment de la mise en œuvre des activités. Pour gérer ce risque, les activités de communication sont systématiquement intégrées dans les PTAB et les TdR des Communes bénéficiaires et du CTFC.

Par ailleurs, l'ACFCAM/TFC anime de façon permanente, le site web, les plateformes des réseaux sociaux Facebook et WhatsApp dédiées à l'Action et communique avec le grand public dans les médias locaux.

Aussi, une conférence de presse a été organisée à Yaoundé en présence de nombreux médias et acteurs de mise en œuvre et de suivi de l'Action. Des articles de presse, des reportages audio, vidéos et photos réalisées et diffusées à travers les médias nationaux.

Activités liées au Résultat 3.1 : 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.

L'Action dans les Communes de la zone de transition, a été confrontée aux mêmes difficultés rencontrées dans la zone de savane sèche.

Les risques qui auraient pu compromettre l'exécution des activités et les mesures de mitigation de ces risques dans la zone de transition, sont les mêmes qu'en zone de savane sèche.

Rappel des activités liées au Résultat 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal.

Activité 4.1.1 : Former les agents des communes bénéficiaires sur le système de vérification et de suivi de la grille de légalité FLEGT dans la forêt communale.

Sous-activité 4.1.1.1 : accompagner les communes pilotes à la mise en place des outils du système de suivi de la légalité.

Sous-activité 4.1.1.2 : tester les outils et les procédures sur le terrain.

Sous-activité 4.1.1.3 : former les communes pilotes dans le suivi et le contrôle de l'origine du bois : le personnel communal (CPF, CFC, agent communal) formé, vérification de l'origine légale du bois.

Sous-activité 4.1.1.4 : s'assurer que le bois transporté est légal et respecte les obligations en matière de réglementation et de transport

Une fois le peuplement en maturité, les communes détentrices des forêts plantées doivent se conformer à la réglementation en vigueur relative à la gestion des forêts en vue de mener une exploitation. Conformément aux dispositions de la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche, les dispositions des articles 30 à 33 doivent être appliquées.

Au regard des acquis du Projet de Bois – Energie, des avancées ont été constatés sur le terrain. Aussi, le MINFOF a élaboré les directives d'aménagement et de gestion des formations forestières de la zone sèche.

Au cours de cette année 2019, le CTFC a accompagné les communes pilotes de la zone de savane sèche à la mise en place des outils du système de suivi et de légalité et renforcé les capacités techniques et opérationnelles des agents techniques communaux, des responsables des associations des vendeurs de bois du marché de Maroua, des responsables de la forêt communautaire de Biskavai et certains agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED dans le suivi et le contrôle de l'origine légale du bois. Aucune difficulté majeure n'a été identifiée dans la réalisation de cette activité qui se poursuivra en 2020.

Activité 4.1.2 : Communiquer sur la légalité du bois et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal.

Sous-activité 4.1.2.1 : programmer, tenir des réunions.

Sous-activité 4.1.2.2 : informer, lancer des campagnes d'affichage dans les mairies + radios locales + articles de presse + dépliants + panneaux + etc., réunions d'information des populations riveraines.

L'Action n'a été confrontée aucune difficulté sur la programmation et la tenue de l'atelier de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des agents techniques communaux, des responsables des associations des vendeurs de bois du marché de Maroua, des responsables de la forêt communautaire de Biskavai et certains agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED dans le suivi et le contrôle de l'origine légale du bois.

Rappel des activités liées au Résultat 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement.

Activité 5.1.1 : Mettre en place et coordonner l'équipe du projet.

Sous-activité 5.1.1.1 : constituer l'équipe dédiée au projet, mobiliser et attribuer les moyens

Sous-activité 5.1.1.2 : prendre en charge l'équipe du projet.

L'ACFCAM a déjà recruté un personnel affecté à l'Action et mis des moyens logistiques à sa disposition. Ce personnel est régulièrement pris en charge conformément au budget de l'Action.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la mise en place et la coordination de l'équipe du projet avec comme risque identifié, le retard dans le recrutement de certains personnels dédiés à l'Action :

- L'annulation de la première procédure de recrutement de l'Expert Assistant Technique, qui n'était pas conforme au PRAG en vigueur. Cette annulation est intervenue après les formations reçues sur les procédures de l'UE ;
- Les difficultés de formaliser le contrat de volontaire international. Tous les candidats approchés par la FNCoFor estiment que les zones d'intervention du projet constituent pour eux, des zones à risques.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- La préparation des DAO en cours, selon la procédure simplifiée conforme au nouveau PRAG 2019 ;
- L'ouverture des candidatures de volontaire international (VI) aux européens d'origine camerounaise. L'ACFCAM proposera, si cette difficulté persiste, le remplacement du VI par des cadres locaux ou des Contrats de stage pour jeunes ingénieurs ;
- Le second chauffeur qui a été sélectionné, sera contractualisé avec l'acquisition du véhicule ;
- Le reste du personnel sera recruté au fur et à mesure des exigences de travail sur le terrain.

Activité 5.1.2 : Acquérir le matériel, les équipements et les assurances.

Sous-activité 5.1.2.1 : préparer les documents de marché ;

Sous-activité 5.1.2.2 : gérer les procédures d'acquisition.

L'ACFCAM a acquis une grande majorité des équipements dédiés à l'Action, à l'exception du Véhicule 4X4.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur l'acquisition du véhicule avec comme risque identifié, le retard dans la fourniture de ce matériel roulant :

- L'actualisation des procédures du PRAG ;
- L'insuffisance de lisibilité sur le paiement des taxes dues à l'acquisition du véhicule.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- La préparation en cours des documents de marché (DAO) conformément au nouveau PRAG 2019 ;
- La saisie de la CAON pour solliciter la conduite à tenir et la procédure à adopter.

Activité 5.1.3 : Suivre et évaluer, rendre compte des activités du projet.

Sous-activité 5.1.3.1 : rédiger les rapports trimestriels, semestriels, annuels (techniques et financiers) ;

Sous-activité 5.1.3.2 : rédiger le rapport de capitalisation et le publier.

Le suivi-évaluation est effectué sur la base des indicateurs et des sources de vérification mentionnés dans le cadre logique. Les indicateurs de résultats permettent d'assurer un suivi de l'évolution des performances de l'Action, tandis que les indicateurs d'objectifs servent à évaluer le l'Action elle-même et ses impacts sur le terrain.

L'atteinte globale des objectifs est mesurée en termes de superficie de plantations forestières communales créées ou restaurées, de surfaces reboisées dans les zones sèches et de transition écologique, ainsi que de formalisation du marché domestique local en bois d'origine légale.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur les informations essentielles à prendre en compte dans les rapports avec comme risque identifié, le retard dans la validation du présent rapport narratif intermédiaire :

- Le choix des informations à prendre en compte dans l'élaboration du premier rapport narratif intermédiaire ;
- La complexité d'élaborer une synthèse des données essentielles de l'Action pour s'arrimer au canevas de rédaction du rapport narratif intermédiaire ;
- L'ignorance des délais de correction et de retour du rapport.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- La tenue d'une formation du personnel de l'ACFCAM/CTFC le 12/02/2019, organisée par le PROCIVIS sur les procédures contractuelles et financières dans le cadre du 11^{ème} FED ;
- Une première mouture du présent rapport narratif intermédiaire a été soumise à la CAON pour pré validation avant la validation de l'UE. La présente mouture est la deuxième du genre, prenant en compte les réserves de la CAON.

Activité 5.1.4 : Auditer les dépenses, cautionner l'avance de démarrage, régler les frais financiers et les assurances

Sous-activité 5.1.4.1 : auditer les dépenses par l'Expert-comptable ;

Sous-activité 5.1.4.2 : régler la caution sur l'avance de démarrage ;

Sous-activité 5.1.4.2 : régler les frais financiers et les Assurances.

Cette activité consiste à mobiliser un expert-comptable de KPMG Afrique Centrale pour auditer en interne, la gestion de la subvention reçue, et à gérer les frais financiers et d'assurances du projet. Cet audit comptable est programmé pour le premier trimestre 2020.

Les frais de caution sur l'avance de démarrage ont été couverts par la compagnie d'assurance Pro Assur.

Les frais financiers générés par le compte bancaire dédié à l'Action et les assurances sont régulièrement payés.

A ce stade, il n'y a eu aucune difficulté à mener les activités programmées pour la première année d'exécution de l'Action 2019.

2.3. Matrice de cadre logique à jour

La matrice de cadre logique va évoluer au cours de la durée de vie de l'Action (c'est-à-dire des activités). Des lignes supplémentaires pourront être ajoutées pour intégrer de nouvelles activités, des colonnes supplémentaires pourront être utilisées pour mentionner des cibles intermédiaires (niveaux de référence) lorsqu'il y a lieu et les valeurs seront actualisées régulièrement dans la colonne prévue pour rendre compte des résultats obtenus (voir « Valeur actuelle »).

Le terme « résultats » désigne les produits, les effets et l'impact de l'Action.

Le cadre logique pourra être révisé en tant que de besoin (dans le respect des dispositions du point 9.4 des conditions générales).

	<i>Chaîne de résultats</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence (valeur et année de référence)</i>	<i>Cible (valeur et année de référence)</i>	<i>Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)</i>	<i>Source et moyen de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
<i>Impact (objectif général)</i>	Boiser/reboiser 1400 ha de superficies dégradées et déforestées, en vue de restaurer les écosystèmes forestiers dans les zones sèches et de transition écologique placées sous l'autorité des Communes.	Au moins 70% des 1400 ha de nouvelles plantations forestières communales sont en croissance normale en 2022 dans les régions sèches et de transition écologique.	Pas de plantations en croissance dans les sites ciblés des zones sèches et de transition en 2017.	Au moins 1400 ha de plantations mises en place et entretenues dans 17 Communes jusqu'en 2022.	Au mois de Décembre 2019, toutes les Communes ont achevé les activités de préparation de terrain, de mise en place des pépinières, de piquetage, de trouaison et de mise en terre. Au total, 1 123,26 ha de plantation ont été mises en place, dont 846,76 ha réparties dans 09 Communes de la zone de savane sèche et 276,5 ha réparties dans 06 Communes de la zone de transition écologique.	Rapports de mission Rapports d'activités Comptes-rendus hebdomadaires Page Facebook Plateforme WhatsApp	Sans objet.
<i>Effet(s) [Objectif(s) spécifique(s)]</i>	Résultat direct 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux.	Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême-Nord d'ici 2019.	En novembre 2019, aucun agent communal formé dans les Communes bénéficiaires.	Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême-Nord d'ici fin 2019.	03 responsables communaux (Points focaux communaux ou Chefs de CFC, pépiniéristes locaux) et Chefs de poste forestier et de chasse sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême-Nord. Ils maîtrisent mieux les itinéraires sylvicoles de mise en place et d'opérationnalisation d'une pépinière, de mise en place des plantations de fruitiers et de	Rapports de mission et de formation	Les capacités intellectuelles et intrinsèques des responsables communaux leurs permettent d'assimiler les formations reçues.

	<i>Chaîne de résultats</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence (valeur et année de référence)</i>	<i>Cible (valeur et année de référence)</i>	<i>Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)</i>	<i>Source et moyen de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
					forestiers, le marché domestique et le système de vérification et de suivi de la grille de légalité APV/FLEGT adaptés à la zone de savane sèche au mois de Décembre 2019.		
	Résultat direct 2.1 : les 1000 ha de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenues et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans.	1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés.	En novembre 2018, au moins 100 ha de plantation forestière boisés sur les sites.	1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés d'ici 2021.	Au mois de Décembre 2019, 846,76 ha ont été boisés/reboisés dans les Communes cibles de la zone de savane sèche.	Rapports d'activités.	Les plantations existantes sont intégrées dans le programme au niveau des travaux d'entretien et de sécurisation.
	Résultat direct 3.1 : 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.	400 ha de zones dégradées sont boisées/reboisées.	En Nov 2018, environ 50 ha de plantations forestières enrichies.	Au moins 400 ha de plantations forestières enrichies dans les zones dégradées d'ici 2022.	Au mois de Décembre 2019, 276,5 ha ont été boisés/reboisés dans les Communes cibles de la zone de transition.	Rapports d'activités.	Le programme intègre les plantations existantes dans les activités d'entretien et de sécurisation.
	Résultat 4.1 : le marché domestique est approvisionné en bois légal.	D'ici à 2022, au moins 5 Communes pilotes du projet contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire.	En nov. 2018, moins de 15% de bois légal approvisionné sur le marché domestique.	Au moins 50% de bois légal approvisionné sur le marché domestique local des Communes pilotes d'ici à 2022.	Une quarantaine d'acteurs communaux , associés aux agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED sont en cours de sensibilisation et de formation sur l'approvisionnement du marché domestique en bois légal et le	Rapports d'activités.	les acteurs du marché ont accepté d'intégrer le SVL dans leurs activités. Le personnel du MINFOF en charge du contrôle assume

	<i>Chaîne de résultats</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence (valeur et année de référence)</i>	<i>Cible (valeur et année de référence)</i>	<i>Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)</i>	<i>Source et moyen de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
					système de vérification et de suivi de la grille de légalité APV/FLEGT adaptés à la zone de savane sèche au mois de Décembre 2019.		ses missions régaliennes.
	Résultat direct 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement.	Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.	En nov. 2018, aucun contrat signé.	Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.	Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées au mois de Décembre 2019.	Rapports d'activités et d'évaluation.	Déficit de collaboration. Retard des décaissements. Non respects des calendriers syvicoles et des engagements des cofinancements.
<i>Produits</i>	Produit 1.1 : les Communes partenaires gèrent durablement leurs plantations.	Montant du budget communal affecté à la gestion des forêts de plantation.	Entre 3 et 5 millions de FCFA /an de subvention pour seulement quelques Communes.	Affecter au minimum 10 à 20 millions de FCFA de budget annuel aux forêts de plantations par Commune.	Les Communes bénéficiaires ont mobilisé plusieurs apports en nature (salaires du personnel impliqué dans l'exécution des activités du projet, plants, main d'œuvre locale, logistique, transport, etc.) pour renforcer les dispositifs mis en place par l'Action et pour garantir la pérennité et la durabilité des activités menées sur le terrain.	Compte administratif.	Les sites de reboisement sont disponibles et sécurisés ; les Communes et leurs partenaires s'impliquent dans la réalisation et le cofinancement des activités.
	Produit 2.1 : 1000 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 60%.	Au moins 70% des 1 000 ha de plantations créées sont en croissance en 2022.	100 ha.	1000 ha de plantations dans les Communes cibles.	Au mois de Décembre 2019, la superficie des sites reboisés dans les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche est estimée à 846,76 ha . Les plants mis en terre ont un bon taux de reprise (près de 90%). Les activités d'entretien, d'arrosage et de sécurisation sont en cours sur les sites de reboisement, jusqu'à la prochaine campagne sylvicole.	Rapports d'évaluation.	Les sites de reboisement sont disponibles et sécurisés ; les Communes et leurs partenaires s'impliquent dans la réalisation et le cofinancement des activités.

	<i>Chaîne de résultats</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence (valeur et année de référence)</i>	<i>Cible (valeur et année de référence)</i>	<i>Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)</i>	<i>Source et moyen de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
	Produit 3.1. : 400 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 70%.	Au moins 70% des 400 ha de plantations créées sont en croissance en 2022.	50 ha.	450 ha.	Au mois de Décembre 2019, la superficie des sites reboisés dans les Communes bénéficiaires de la zone de transition est estimée à 276,5 ha . Les plants mis en terre ont un bon taux de reprise (près de 70%). Les activités d'entretien, d'arrosage et de sécurisation sont en cours sur les sites de reboisement, jusqu'à la prochaine campagne sylvicole	Rapports d'évaluation.	Les sites de reboisement sont disponibles et sécurisés ; les Communes et leurs partenaires s'impliquent dans la réalisation et le cofinancement des activités.
	Produit 4.1. : Le système de vérification de la légalité et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal sont suivis par les Communes du projet.	Au moins 70% des Communes pilotes du projet ont un système de vérification de la légalité des bois vendus sur leur marché domestique.	0 Commune pilote des zones sèches et de transition .	07 Communes pilotes des zones sèches et de transition d'ici à 2022.	Une quarantaine d'acteurs communaux , associés aux agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED sont en cours de sensibilisation et de formation sur l'approvisionnement du marché domestique en bois légal et le système de vérification et de suivi de la grille de légalité APV/FLEGT adaptés à la zone de savane sèche au mois de Décembre 2019.	Rapports d'activités.	
	Produit 5.1. : bonne gouvernance du projet	Nombre de procédures de marché validées Rapport ressources financières/activités Taux d'exécution financière et physique.	0	Nombre de procédures validées Taux d'exécution financière / an.	A la période de reporting du présent rapport narratif, trois procédures de marché ont déjà été soumises à la CAON, et sont en attente de validation. Le rapport financier intermédiaire annuel est soumis à la CAON et à KPMG. Le taux de décaissement financier au mois de Décembre 2019, est de 79,52 % .	Rapports d'évaluation Rapports d'audit.	

2.4. Matrice des activités

Budget de l'Action	Coûts de l'Action (tous les 4 ans)				Moyens	Hypothèses
	Unité ¹³	Nbre d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR) ³		
1. Ressources humaines¹⁴						Personnel qualifié
1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel local)⁴ⁱ						
1.1.1 Technique	Par mois					
Coordonateur CTFC (Temps plein)	Mois	48	2 000,00	96 000,00		
Ingénieur Sénior projet Zone Savane (Temps plein)	Mois	48	518,00	24 864,00		
Ingénieur Junior projet Zone Transition (Temps plein)	Mois	48	518,00	24 864,00		
Responsable administratif et financier	Mois	48	443,00	21 264,00		
Responsable suivi Evaluation (Temps plein)	Mois	48	525,00	25 200,00		
Caissier du Projet	Mois	48	350,00	16 800,00		
2 chauffeurs	Mois	96	235,00	22 560,00		
1.2 Honoraires Assistant Technique						
Assistant technique	Mois	48	800,00	38 400,00		

Volontaire international	Mois	48	668,00	32 064,00		
1.3 Per diems pour missions/voyages⁵						
1.3.1 À l'étranger						
1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'Action)						
Coordonnateur CTFC	Per diem/JR	128,05	38,11	4 880,00	Per diem pour mission de suivi des activités de terrain	La sécurité s'améliore désormais dans le Septentrion (Extrême-Nord et Adamaoua). Il n'y a pas d'insécurité notoire dans le Nord et dans la zone de transition. La sécurité de la zone est assurée par l'armée et les comités de vigilance intercommunale.
AT MINFOF	Per diem/JR	128,05	38,11	4 880,00		
Chauffeur 1	Per diem/JR	305,05	25,91	7 904,00		
Chauffeur 2	Per diem/JR	237,28	25,91	6 138,00		
Responsable suivi	Per diem/JR	128,05	38,11	4 880,00		
Responsable antenne Zone transition	Per diem/JR	288,11	38,11	10 980,00		
Responsable antenne Savane sèche	Per diem/JR	314,87	38,11	12 000,00		
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences						
Séminaires de lancement Yaoundé et Maroua	Nb participants	78	76,92	6 000,00	Logistique et fournitures	Le report, la suspension ou l'annulation de l'activité.
Séminaire de capitalisation	Nb participants	104	76,92	8 000,00		
Sous-total Ressources humaines				367 678,00		
2.Voyages⁶						
2.1. Voyages internationaux					Par vol	
2.2. Trajets locaux					AN	Nb billets
Vol A/R				30	189,00	5670,00
Train-bus				23	105,90	2436,00
Sous-total Voyages				8 106,00		
3. Équipement et fournitures⁷						
3.1 Achat d'01 véhicule	Par véhicule	1	37 000,00	37 000,00	Fournitures, équipements informatiques,	Les équipements et fournitures sont disponibles et mis à la disposition du
3.2 Location Véhicule	année	4	1 700,00	6 800,00		
3.3 Mobilier, matériel informatique, Autres équipements (voir Doc projet)	Nombre	10	909,00	9 090,00		

3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils	Nb véhicule	2	2 000,00	4 000,00	bureautiques et matériels roulants	personnel affecté à l'Action.
3.5 Autres (carburant)	Mois	48	423,34	20 320,32		
3.6 Maintenance informatique	Mois	48	100,00	4 800,00		
Sous-total Équipement et fournitures				82 010,32		
4. Bureau local¹⁴						
4.1 Coût d'entretien du/des véhicules	Par mois	48	310,00	14 880,00	Fournitures, équipements informatiques, bureautiques et matériels roulants	Le budget de l'Action est disponible pour assurer l'entretien du/des véhicules, la location de bureaux et les autres services
4.2 Location de bureaux	Par mois	0	0,00	0,00		
4.3 Consommables - fournitures de bureau	Par mois	48	225,00	10 800,00		
4.4 Autres services (tél. /fax, électricité/eau, internet)	Par mois	48	237,00	11 376,00		
Sous-total Bureau local				37 056,00		
5. Autres coûts, services⁸						
5.1 Publications ⁹	Nombre	5	1 000,00	5 000,00		
5.2 Études, recherche ⁹	Nombre	2	1 000,00	2 000,00		
5.3 Coûts d'audit/vérification des dépenses	Nbre audit	4	6 400,00	25 600,00		
5.4 Coûts d'évaluation	Nbre	2	3 340,00	3 340,00		
5.5 Traduction	Nbre	0	0,00	0,00		
5.6 Services financiers (Assurances, services bancaires et agios.)	année	4	3 331,50	13 326,00		
5.7 Caution sur Première avance (caution 1er versement de Pro Assur Assurance)	année	1	8 399,00	8 399,00		
5.8 Coûts des conférences/séminaires ⁹ (Atelier des parties prenantes pour le suivi à mi-parcours du Projet)	Mi-parcours	2	2 000,00	4 000,00		
5.9 Actions de visibilité ¹⁰	AN	4	10 000,00	40 000,00		
Sous-total Autres coûts, services				101 665,00		
6. Autres						
6.1 investissements sur sites projets (Composantes de l'Action)						

6.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires (Composante1)	AN	4	17 125,00	68 500,00	Les Communes disposent des ressources humaines qualifiées affectées au projet
6.1.2 Plantation, Entretien, Sécurisation et services connexes pour 1 000HA; en Zone de Savane sèche (Composante2)	AN	4	144 375,00	577 500,00	Les plantations respectent les calendriers sylvicoles et les cofinancements sont mobilisés
6.1.3 Plantation, Entretien, sécurisation et services connexes pour 400HA. Zone de transition (Composante3)	AN	4	79 750,00	319 000,00	Les plantations respectent les calendriers sylvicoles et les cofinancements sont mobilisés
6.1.4 Appui à l'approvisionnement du marché domestique en bois légal (Composante5)	AN	4	19 000,00	76 000,00	Le MINFOF a validé le SVL mis en place
Sous-total Autres				1 041 000,00	
7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action (1 à 6)				1 637 515,32	
8. Coûts indirects (maximum 6 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)				98 250,92	
9. Total des coûts éligibles de l'Action, hors réserve pour imprévus (7+8)				1 735 766,24	
10 Provision pour imprévus (maximum 5 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)				64 233,76	
11. Total des coûts éligibles (9+10)				1 800 000	
12. - Taxes ¹¹				450 000	
12. - Contributions en nature ¹²					
13. Total des coûts acceptés¹¹ de l'Action (11+12)				2 250 000	

2.5. Plan d'Action à jour concernant les futures activités du projet⁴. (Janvier à Décembre 2020)

⁴ Ce plan couvrira la période financière comprise entre le rapport intermédiaire et le rapport suivant.

Année 2020													
Composantes / Résultats / Activités	Semestre 1						Semestre 2						Organisme de mise en œuvre
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Composante 1 : Renforcer les capacités des Communes dans la création, le suivi et l'entretien des plantations forestières et agro-forestières													
Résultat 1.1 : Le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux													
<i>Préparation Activité 1.1.1 : formaliser les partenariats avec les Communes retenues</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer les TdR ▪ Finaliser la procédure de sélection du site ▪ Identifier les partenaires locaux compétents pour appuyer les communes ; formaliser les partenariats entre les parties prenantes ▪ Installer et former les cellules de foresterie communale 													Communes / CTFC
Exécution Activité 1.1.1 : formaliser les partenariats avec les Communes retenues													ACFCAM/CTFC
<i>Préparation Activité 1.1.2 : faire un état des lieux des sites à reboiser</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration les TDR ▪ Visiter les sites, cartographier, évaluer les conditions physiques et environnementales ▪ Proposer un schéma approprié de plantation y compris la satisfaction des besoins en eau, la sécurisation des parcelles, la lutte antiérosive 													Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 1.1.2 : faire un état des lieux des sites à reboiser													Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<i>Préparation Activité 1.1.3 : élaborer 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2 zones de projet</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration les TDR ▪ Relire la première mouture de l'étude 													ACFCAM/CTFC / Consultant / Commune

<p>Exécution Activité 1.1.3 : élaborer 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2 zones de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Finaliser l'étude sur la rentabilité de la filière fruitière au Cameroun et particulièrement en zone de savane sèche 												ACFCAM/CTFC / Consultant
<p><i>Préparation Activité 1.1.4 : sensibiliser et former les conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration des TDR ▪ Concevoir et élaborer les modules de formation ▪ Préparer et valider un plan de travail annuel budgétisé ▪ Elaboration des TDR 												ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 1.1.4 : sensibiliser et former les conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les responsables Techniques communaux et Organisations locales sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles ▪ Former à l'occasion des sessions du Conseil Municipal dans la Commune, les conseillers municipaux et les responsables communaux sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire 												Communes / MINFOF / MINEPDED / ACFCAM/CTFC
<p><i>Préparation Activités 1.1.5 : communiquer sur les activités du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration des TDR ▪ Préparer et valider un plan de travail annuel budgétisé ▪ Concevoir divers supports de communication 												Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activités 1.1.5 : communiquer sur les activités du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancer les campagnes d'affichage, d'information, de sensibilisation, réunions 												Communes / MINFOF / MINEPDED / ACFCAM/CTFC
Composante 2 : Reboiser 1 000 ha de forêts communales du Nord et de l'Extrême-Nord												

Résultat 2.1 : Les 1 000 ha de plantations forestières créées dans le Nordet l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans												
<p><i>Préparation Activité 2.1.1 : délimiter et matérialiser les superficies à boiser/reboiser</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration les TDR ▪ Décider du mode de délimitation, ▪ Marquer les limites à la peinture, ▪ Dégager les pares feux, ▪ Sécuriser les parcelles à reboiser 												Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 2.1.1 : délimiter et matérialiser les superficies à boiser/reboiser</p>												Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p><i>Préparation Activité 2.1.2 : acquérir les plants et/ou créer et entretenir les pépinières</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration les TDR ▪ Commander les plants pour la campagne sylvicole ▪ Créer une pépinière communale pour la campagne sylvicole ▪ Assurer le fonctionnement des pépinières communales en continue ▪ Former les pépiniéristes communaux 												Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 2.1.2 : acquérir les plants et/ou créer et entretenir les pépinières</p>												Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p><i>Préparation Activité 2.1.3 : préparer le terrain et mettre les plants en terre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration les TDR ▪ Défricher la parcelle ▪ Ouvrir les lignes de plantation en courbes de niveau ▪ Chercher les jalons ▪ Faire le piquetage ▪ Effectuer les trouaisons 												Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 2.1.3 : préparer le terrain et mettre les plants en terre</p>												Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC

Résultat 3.1 : 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans												
<p><i>Préparation Activité 3.1.1 : dresser un état des lieux des sites à planter ou à restaurer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TdR ▪ Visiter les sites, cartographier et évaluer les conditions physiques et environnementales ; ▪ Proposer un schéma approprié de plantation y compris la satisfaction des besoins en eau, la sécurisation des parcelles 												ACFCAM/CTFC / Commune / MINFOF / MINEPDED
<p>Exécution Activité 3.1.1 : dresser un état des lieux des sites à planter ou à restaurer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Finaliser la rédaction des rapports d'état des lieux 												ACFCAM/CTFC/ Commune / MINFOF / MINEPDED
<p><i>Préparation Activité 3.1.2 : délimiter et matérialiser les superficies à restaurer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TdR ▪ Décider du mode de délimitation 												Commune / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 3.1.2 : délimiter et matérialiser les superficies à restaurer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marquer les limites à la peinture ▪ Dégager les paires feux ▪ Sécuriser les parcelles à reboiser 												Commune / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p><i>Préparation Activité 3.1.3 : acquérir ou créer et entretenir les pépinières</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TdR ▪ Commander les plants pour la première campagne ▪ Créer une pépinière communale pour les prochaines campagnes 												Commune / MINFOF / ACFCAM/CTFC

3. Bénéficiaires/entités affiliées, stagiaires et autre coopération

3.1. Evaluation des relations entre les bénéficiaires/entités affiliées du présent contrat de subvention et informations spécifiques concernant chaque bénéficiaire/entité affiliée :

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État en zone de savane et de transition. L'Action, sous forme d'une subvention octroyée à l'ACFCAM est mise en œuvre par le Centre technique de la Forêt communale qui est l'organe technique de l'ACFCAM. A ce titre le CTFC travaille en étroite collaboration avec l'Exécutif de l'ACFCAM et assure le suivi technique de manière harmonieuse auprès des Communes bénéficiaires de la subvention.

Une convention cadre régissant les relations entre l'ACFCAM et les Communes bénéficiaires ont été signées entre les parties. Cette convention contient les montants à transférer par l'ACFCAM aux Communes et les premières obligations des parties prenantes. A ce stade les clauses contractuelles sont respectées par les différentes parties.

3.2. Evaluation des relations entre l'ACFCAM/CTFC et les autorités publiques et leur influence sur l'Action :

Les relations entre l'ACFCAM/CTFC et les autorités publiques sont harmonieuses.

- L'ACFCAM et le CTFC travaillent en étroite collaboration avec la CAON et l'UE ;
- L'ACFCAM à travers le CTFC, bénéficie d'une assistance technique du MINFOF et du MINEPDED dans la mise en œuvre du Projet ;
- Les Services déconcentrés de l'Etat (MINFOF et MINEPDED) sont associés, à travers leurs agents sur des activités de terrain ;
- Le MINEPDED soutient l'ACFCAM à travers son accompagnement dans le cadre du Projet Sahel vert ;
- Le MINDDEVEL a participé au lancement des activités de l'Assemblée Générale de l'ACFCAM consacrée à l'Action ;
- Les autorités administratives sont impliquées par l'ACFCAM et les Communes cibles pour faciliter les procédures de sécurisation foncière.

La qualité de ces relations a permis de mobiliser pour certaines Communes auprès du MINFOF, des contributions pour les entretiens des plantations à partir de 2020. Elle a permis également de conduire les activités avec efficacité et efficience sur le terrain.

3.3. Description des relations entre l'ACFCAM/CTFC avec toute autre organisation intervenant dans la mise en œuvre de l'Action :

- Les Communes bénéficiaires des appuis de la subvention, sont très intéressées et mobilisées autour des activités du projet. Un des signaux forts à ce sujet est la réaction spontanée de certaines Communes qui ont mobilisé des cofinancements en nature et en numéraire pour réaliser leurs activités ;
- Les acteurs de la société civile et de services déconcentrés de l'Etat ont massivement pris part aux activités du projet. Le climat de collaboration au sein de la coordination technique du CTFC est bon avec les autres partenaires. Les travaux de mise en œuvre de l'Action se font de façon participative et en collaboration avec la plateforme regroupant toutes les Communes bénéficiaires de la subvention de l'UE. La mise en œuvre des activités du projet tient compte des initiatives locales, des initiatives de ces Communes et des interventions existantes. Ainsi, l'encrage du projet avec les initiatives, telles que le processus APV/FLEGT, REDD +, Projet Sahel Vert, Projet Ville de Paris et les interventions du MINFOF à travers le Projet C2D-PSFE2, des partenaires tels que : ANAFOR, IRAD, PNDP, KfW, GIZ, contribuera à renforcer le partenariat avec les administrations publiques tant au niveau local que central ;
- L'ACFCAM a signé des mémorandums d'entente avec 17 Communes bénéficiaires de : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Yagoua, Mora, Waza, Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.
- Plusieurs rencontres de suivi, de coaching et d'échanges avec les bénéficiaires de l'Action, se sont tenues avant le lancement officiel des activités du projet « Reboisement 1400 ». Ces rencontres

ciblaient, non seulement les bénéficiaires des subventions, mais aussi certains partenaires techniques et institutionnels ;

- Les différentes concertations entre ces parties prenantes du projet avaient permis de faire le point sur l'état des lieux des activités sur le terrain et d'apporter des clarifications nécessaires aux bénéficiaires, pour l'atteinte des objectifs et des résultats du projet ;
- Les relations entre l'ACFCAM et ces Communes bénéficiaires sont très bonnes. Car, la collaboration entre ces entités est établie à tous les niveaux et à toutes les étapes des travaux. De la conception des PTAB, à l'élaboration des TdR, en passant par le suivi des activités de terrain (sensibilisation et information des populations locales, mise en place des pépinières communales, défrichage, délimitation, matérialisation, piquetage, trouaison, mise en terre des plants et entretien des plantations), l'accompagnement technique de l'ACFCAM et du CTFC est permanente. Les travaux se déroulent dans une approche participative, avec l'implication des Agents des services déconcentrés de l'Etat, des Maires, des Receveurs municipaux, des Chefs de CFC et des ONG locales.

3.4. Description des liens et des synergies développés avec d'autres Actions :

Depuis le démarrage de la mise en œuvre des activités, nous pouvons affirmer que l'Action a été un levier important, qui a motivé certains partenaires publics et privés, à suivre la dynamique de l'ACFCAM/CTFC. Car, ces derniers ont manifesté leur intérêt à accompagner les Communes bénéficiaires dans les regarnis, les entretiens et le suivi des plantations en cours de création dans les zones d'intervention de l'Action. C'est ainsi que :

- Le CTFC a accompagné la Commune de Lagdo dans les négociations avec un partenaire privé investisseur « African Commodities S.A » pour développer des plantations d'anacardières ;
- Dans le même ordre d'idée, le CTFC s'est rapproché de l'IRAD pour faciliter la mise à disposition des plants d'anacardières au profit de certaines Communes bénéficiaires. Ce rapprochement a permis aux Communes de Waza, Pitoa et Mogodé de bénéficier d'une dizaine de milliers de semences d'anacardières ;
- Par ailleurs, le CTFC s'est aussi rapproché du PNDP et de la Coordination nationale du projet C2D-PSFE2/MINFOF pour une concertation en vue d'une mutualisation des moyens d'accompagnement dans le reboisement et d'une bonne visibilité des Actions de chaque partenaire dans les Communes de Pitoa, Lagdo et Bangangté (pour le PNDP) et des Communes de Guémé et de Koza (pour le C2D-PSFE2/MINFOF). Il faut noter que les appuis du PNDP et du C2D-PSFE2/MINFOF se sont arrêtés à la mise en terre des plants. Or, les phases les plus critiques en matière de plantations forestières, concernent les entretiens, les regarnis et le suivi. Les moyens des Communes étant limités, pour ne pas dire inexistant, il s'avère important dans le cadre de la mutualisation et de la préservation des acquis, de travailler avec les Communes pour orienter une partie de la subvention pour ces plantations qui ont été engagées quelques mois avant la signature de la convention de financement entre l'ACFCAM et l'Union Européenne. Pour ces Communes financées par le projet REDD+, nous avons obtenu que le MINFOF accorde des petites subventions complémentaires aux Communes pour cofinancer les entretiens à partir de 2020 sur les anciens sites de reboisement. Toutefois, par expérience, ces subventions du MINFOF peuvent arriver dans les caisses des Communes, deux (02) à trois (03) après la décision du Ministre. Néanmoins, ces dernières constituent déjà une source de financement additionnelle et garantissent le soutien des Communes à moyen et à long terme à la mise en œuvre de l'Action ; et les superficies regarnies viennent en complément des indicateurs prévus dans le cadre du projet reboisement 1400 ;
- Aussi, le CTFC a approché les consultants de la coopération allemande en charge de formaliser une initiative FR 100 à travers son agence KfW. Des accords sont en cours pour que certaines Communes de la zone de savane sèche puissent bénéficier de nouveaux concours financiers pour appuyer leurs activités et augmenter ainsi, à partir de 2020, les superficies actuelles. L'action soutenue par l'UE aura servi d'effet de levier pour générer de nouveaux projets.

3.5. Antécédents des subventions de l'UE ayant comme objectif de renforcer le même groupe cible :

L'ACFCAM n'a jamais reçu des subventions de l'UE auparavant, ayant comme objectif de renforcer le même groupe cible.

3.6. Précédents stades dans le cadre des subventions de l'UE :

Aucun stagiaire n'a été recruté auparavant dans l'ACFCAM ou au CTFC. Car, ils n'ont pas bénéficié d'une subvention de l'UE.

4. Visibilité

La visibilité de la contribution de l'UE a été assurée dans le cadre de l'Action à travers les activités couvertes par le plan de communication et de visibilité, notamment :

Depuis le démarrage de l'Action, plusieurs activités ont été réalisées, notamment :

- L'organisation à Maroua du 08 au 09 mai 2019, d'un séminaire de lancement de la mise en œuvre des activités du projet « Reboisement 1400 », sous le haut patronage de Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord dans ses services, couplé à un atelier de formation des Maires, des Responsables techniques communaux et des Receveurs municipaux sur les procédures techniques, administratives et financières simplifiées des marchés publics et subventions dans le cadre des Actions extérieures de l'Union Européenne ;
- L'organisation à Yaoundé, le 29 octobre 2019, d'une conférence de presse pour la promotion des activités réalisées et les résultats obtenus de l'Action de l'Union Européenne ;
- La médiatisation et la diffusion des activités du projet à travers les médias nationaux, à l'instar de : CRTV (Télé, News et Radio), STV2, AFRIQUE MEDIAS, CANAL2 INTERNATIONAL, VISION 4, ABK-TV, INFO TV, DBS TV, Magasine hebdomadaire Cameroon Business Today, Quotidien Œil du Sahel, Quotidien de l'Economie, Quotidien Le Jour, Quotidien Mutations, Quotidien Cameroon Tribune, Quotidien Le Messenger, WOILA FM et bien d'autres ;
- La confection et l'affichage des banderoles et roll up signalétiques des activités du projet lors de ces événements ;
- La conception et la diffusion du logo utilisé dans le cadre du projet ;
- La conception et distribution des plaquettes (dépliants) et badges sur le projet ;
- La conception et diffusion de dossiers et communiqués de presse aux organes de presse ;
- Les reportages photos dans les réseaux sociaux ;
- La mise en place et l'animation d'une plateforme WhatsApp, regroupant tous les acteurs de mise en œuvre et de suivi des activités de l'Action ;
- L'animation de la page Facebook de l'ACFCAM/CTFC (<https://www.facebook.com/Centre-technique-foret-communale-cameroun-812078902247097/>) et celle nouvellement créée et dédiée du projet (<https://www.facebook.com/projetreboisement1400/>), mettant en valeur les résultats de l'Action, par la diffusion de contenus interactifs liés au Projet (photos, événements, vidéos, etc.) ;
- La mise en ligne et l'animation d'un espace dédié à l'Action sur le site web de l'ACFCAM/CTFC en cours restructuration (www.foretcommunale-cameroun.org) ;
- L'impression et la distribution aux Chefs des CFC et points focaux communaux, des tenues de forêt, estampillées du nom de l'Action, des bottes, des outils de travail et des clés USB ;
- La production et l'implantation des panneaux de signalisation du projet à proximité des sites de reboisement de certaines Communes bénéficiaires ;
- La production et la vulgarisation d'un album photo et de reportage vidéo des résultats de terrain du projet ;
- Par ailleurs, le CTFC a prévu la réalisation de petits reportages vidéo et interviews des parties prenantes à différentes étapes de reboisement jusqu'à la mise en terre et sécurisation. A la fin de la saison sylvicole 2019, plusieurs images et reportages seront produits pour chaque site de projet ;
- Enfin, les Communes bénéficiaires ont organisé plusieurs réunions d'information et de sensibilisation lors de leurs opérations de reboisement (mise en place des pépinières,

délimitation des sites de reboisement, défrichage, piquetage, trouaison, mise en terre, regarnis, arrosage, et entretien des plantations), identifient elles-mêmes des communautés riveraines et autres parties prenantes locales pour faire la promotion de l'Action et susciter un plus grand intérêt des groupes cibles.

L'ACFCAM ne voit aucune objection à ce que le présent rapport soit publié sur le site web d'EuropeAid aux fins de faire connaître le résultat des Actions.

Nom de la personne de contact pour l'action : **KEMAJOU Bodelaire** – Directeur du CTFC

Signature :

Lieu : Yaoundé

Date prévue pour la remise du rapport : 31 Décembre 2019

Date d'envoi du rapport : 21 Janvier 2020



Annexes

Annexe 1 : Quelques images de terrain (Voir plus d'images et en temps réel, à travers ce lien : <https://www.facebook.com/projetreboisement1400/>)



Quelques sites de reboisement



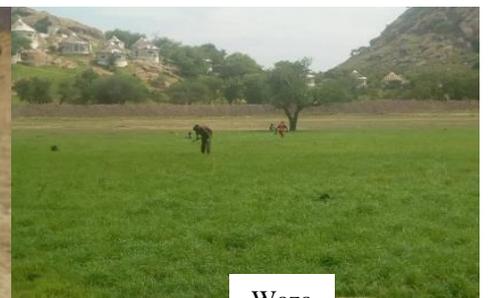
Réunions de sensibilisation des populations riveraines



Mise en place des pépinières communales



Formation des acteurs locaux sur la maîtrise des itinéraires sylvoles et suivi des pépinières



Travaux de piquetage par les populations locales



Travaux de défrichage des sites de reboisement



Travaux de trouaison par les populations riveraines



Déchargement des plants sur les sites de reboisement



Mise en terre des plants sur les sites de reboisement



Réunion de sensibilisation des populations riveraines sur les aspects transversaux



Article presse du Magasine Cameroon Business n°108 du 29 mai 2019

Université de Maroua
L'ex-agent comptable suspendu par le Minfi

L'œil DU Sahel
400 FCFA
Tris-hebdomadaire régional d'informations du Nord-Cameroun N°1210 du mercredi 15 mai 2019

Directeur de la Publication : Gaibat Gatana

AGRO-INDUSTRIE

«Pas d'arriérés de salaire à l'université de Maroua»

Lire l'interview du Pr Idoussou Aloum, recteur de l'université de Maroua.

Les ventes et la production de l'huile explosent à la Sodecoton

Septentrion
Un peu plus de 1000 hectares de terre à reboiser

Nord
Déjà 45 décès de suite du choléra

Ngaoundéré
Un paysan saisit le président de la Cour suprême

Curiosité
Le décès d'un gardé à vue paralyse la ville de Ngong

10 Environnement
LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION. L'initiative financée par l'Union européenne est portée par l'ACFCAM.
Plus de 1000 hectares à reboiser dans le Septentrion

Par Jean Arreguema

L'assesse du déboisement reste une préoccupation récurrente dans la région de l'Extrême-Nord. Ces effets induits se traduisent par les changements climatiques qui ont pour conséquences une faible pluviométrie et des récoltes peu abondantes. Ce phénomène tire la saignée de la déforestation qui prend des proportions inquiétantes. Elle est accentuée par le phénomène des feux de brousse. Les actions menées par les secteurs et les communes ne suffisent pas à stopper l'avancée du désert.

C'est dans ce contexte de grande inquiétude au sein des populations de la région de l'Extrême-Nord sur les conséquences de la déforestation sur l'activité de reboisement de 1400 hectares. L'initiative portée par l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM) et mise en œuvre par le Centre technique de la forêt communale (CTFC), est financée par l'Union européenne. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un convention de financement entre l'État du Cameroun et l'Union européenne dans le cadre du programme d'appui sur la gouvernance forestière. Ce projet vise le développement des plantations dans les communes pilotes.

Les zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie forment à partir des sources de bois d'origine locale.

Dans la partie septentrionale du Cameroun, 13 communes sont retenues pour bénéficier de la subvention qui sera structurée par l'Union européenne dans le cadre de ce projet de reboisement. Il s'agit de l'Extrême-Nord, des communes de Maroua, Maroua, Kaza, Kalaï, Guemé, Yagoua, Waza et Maroua, dans le Nord, Lagdo et Pissa et dans l'Adamaoua, la commune de Nyambaka. Au moins mille hectares des plantations sont envisagés dans les communes bénéficiaires. Les subventions varient de 40 000 à 140 000 euros en fonction des communes. Pour les bénéficiaires, c'est une manne tombée du ciel. «La commune a créé une pépinière qui produit au moins 100 000 plants annuellement. Cela nous permet d'accueillir cette charge d'approvisionnement sans possibilité de reboisement quand on a les prévisions de l'avancée de désert» a indiqué le maire de la commune de Maroua Zakam Djamou.

Selon les termes de la convention avec le bailleur des fonds, il est prévu de cofinancer l'action avec des fonds additionnels, et aussi de mutualiser les moyens avec d'autres partenaires communaux ou institutionnels. Ceci pour permettre d'activer les objectifs fixés, et surtout d'entretenir les plantations sur les 4 ans du projet. «Il est attendu des moeurs qu'ils puissent choisir des espèces qui sont à vocation économique et pour les populations riveraines. C'est pour cette raison que certaines communes ont choisi les figuiers, avec des anacardiers, d'autres des manguiers, et d'autres encore des nimbers. Il y a une diversité d'espèces sur lesquelles les communes ont porté leur choix. L'objectif est de voir sous quatre ans ou cinq ans, les plantations mises en place puissent commencer à générer des revenus financiers pour les communes. Il y a donc un intérêt économique autour de ces plantations, mais aussi un intérêt écologique, mais aussi un intérêt social avec tout ce que cela va générer comme emplois directs et indirects», explique Bédédère Kamdjo, directeur du Centre technique de la forêt communale.

Souligné par l'Union européenne, le projet reboisement 1400 a été lancé à Maroua le 08 mai 2019 dans les services du gouvernement. En présence cet événement, le gouverneur Madioussa Bakari a invité les communes bénéficiaires à mettre l'accent sur le suivi. «Ce projet est arrivé à point nommé. Comme vous le savez, la région de l'Extrême-Nord est confrontée au problème des changements climatiques que nous vivons au quotidien. Nous sommes donc confrontés à la déforestation des arbres. Nous savons donc l'importance de ce projet. Nous demandons à tous les maires de l'impliquer à garantir le suivi de la région de l'Extrême-Nord.

Les différents contours du projet ont fait l'objet d'une application approfondie sous l'égide du Centre technique de la forêt communale. Le CTFC sera aux côtés des communes pour piloter la phase opérationnelle. L'Association des communes forestières du Cameroun a déjà finalisé des conventions avec 18 communes du Cameroun pour leur transférer.

Au terme de la cérémonie de lancement du projet de reboisement de 1400 hectares, quelques points ont été mis sous l'ère à l'actualisation des services du gouvernement.

Bodelaire Kemajou, directeur du Centre technique de la forêt communale.
«L'enveloppe globale de ce projet est de plus d'un milliard de FCFA»

Propos recueillis par Marie Lucie Ayaba

Quelles sont les actions du Centre technique de la forêt communale (CTFC) dans les régions septentrionales pour la préservation de la nature ?

Le Centre technique de la forêt communale (CTFC) est l'organe technique de l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM). Et le Centre technique a pour rôle de concevoir des projets, mobiliser les partenaires et de mettre en œuvre les projets en accompagnant les communes qui sont membres de l'association. C'est dans ce cadre que l'ACFCAM a mis à l'étude avec l'appui de la CEE un projet avec l'Union européenne pour le reboisement de 1400 hectares dans les communes des zones de savane et de transition. La CEE intervient dans ce projet comme structure de mise en œuvre et l'ACFCAM comme maître d'ouvrage et les communes des régions septentrionales comme les maîtres d'œuvre récipiétaires. C'est elles qui ont la responsabilité de mettre en œuvre les actions sur le terrain. Que ce soit les communes de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua, mais aussi la supervision technique du Centre technique de la forêt communale.

Dans ce projet qui est financé dans le cadre d'une convention de financement entre l'État du Cameroun et l'Union européenne dans le cadre du programme d'appui sur la gouvernance forestière, avec un volet reboisement, nous avons pensé qu'il était intéressant que les plus grands bénéficiaires de cette initiative soient les communes du Grand-Nord qui sont des communes de zones de savane sèche bien sûr, et où des communes des zones de transition qui n'ont rien à voir avec les communes du Grand-Nord en ce qui concerne le reboisement.

Il y a des plans de financement qui sont élaborés avec chaque commune dans le respect des protocoles et il y a un cabinet d'audit international qui ne nous suit pas seulement les plantations, mais aussi sur des ententes. Parce que le reboisement ce n'est pas seulement les plantations. Mais il faut aussi accompagner les communes au moins pendant trois ans par l'entretien. L'objectif est de garantir l'entretien des plantations pendant trois années après les plantations, des obligations financières aux communes pour qu'elles puissent assurer les responsabilités d'entretien sans trop de difficultés. Et le projet s'inscrit aussi dans le cadre des partenariats entre les communes et l'Association des communes forestières du Cameroun parce que celle-ci bénéficie des subventions de l'Union européenne. Les subventions varient de 40 000 euros à 140 000 euros par communes. Mais cela ne suffit pas pour planter 1400 ha d'arbres et les entretenir. C'est pour cette raison qu'il y a des contributions en nature des communes. Ça veut dire chaque commune peut apporter des pépinières, une autre peut apporter des ressources humaines, ainsi de suite. L'objectif est que les communes elles aussi contribuent. Nous sommes en partenariat avec les communes et nous respectons un certain nombre de procédures par rapport au décaissement.

Les régions septentrionales sont les zones les plus touchées par la déforestation. De manière concrète quelles sont les actions à mener pour la réussite de cette initiative ?

La première action pour nous c'est que les communes puissent disposer des ressources financières à temps avant la saison sèche. Ça, c'est ce qui a été fait puisque la convention avait été signée avec l'Union européenne au mois de décembre et en janvier la convention est entrée en vigueur. Donc entre février mars, et avril il y a la mise en place du projet et donc il y a la démarrage du lancement qui s'est tenu le 08 et 9 mai à Maroua. Nous tenons un appel pour que les communes s'impliquent d'une manière active. C'est ce qui va permettre à l'État du Cameroun et aux partenaires que les communes ont la possibilité lorsqu'ils ont les moyens de pouvoir conduire de manière réalisable un projet de reboisement.

Comment est fait le choix des espèces ?

Ce sont les communes qui font leurs priorités. Il est important de savoir si les plantations ont un intérêt économique, écologique, et social pour la population. C'est la commune à opter pour la plantation des anacardiers. C'est pour cette raison que le projet qui nous mettons en place réfléchit à toutes les problématiques.

Article presse du Quotidien Œil du Sahel du 15 mai 2019

N° 0124 du mercredi 15 mai 2019 8^{ème} année 400 FCFA

L'ECONOMIE
Quotidien

Thélie RP Tel : (237) 342 00 17 31 / 695 932 556 www.lesconomie.com Directeur de la publication : Thierry EKOUYI

2 ECHOS DU JOUR

ENVIRONNEMENT
Grand retard du reboisement de 12 millions d'hectares

Jusqu'en 2018, le Cameroun n'a pu couvrir que 30 000 hectares de forêt. Suivant les accords signés dans le cadre du projet «Bonn Challenge», le pays est largement en deçà des objectifs de 2030.

Le Cameroun s'est engagé en 2017, à œuvrer en faveur de la restauration des forêts et



Article presse du Quotidien de l'Economie du 15 mai 2019

LM 514.0k LM 3342 25/10/2019 22:40 Page 8

Le Messager n° 6414

Société

Mardi 30 Octobre 2019

Projet de reboisement

L'Union européenne au chevet des communes camerounaises

Face à la presse hier, mardi 29 octobre à Yaoundé, l'association des communes forestières du Cameroun (Acfcam), a élaboré une synthèse des activités en rapport avec son cahier de charge de reboisement initié pour une durée de 4 ans (déc. 2018-déc. 2022).

« Au cours de cette première année, le bilan des actions déjà mené sur le terrain est très satisfaisant », déclare Obervant Thomas Dupont, président de l'association des communes forestières du Cameroun (Acfcam). Avec un total de 17 communes touchées sur l'étendue du territoire national dont Ngodé, Mokob, Kozu, Yaoua, Wata, Torga et Ilangané, plus de 1300 hectares de terres reboisées sur 1400 hectares prévues et une vingtaine d'essences et arbres fruitiers plantés à l'instar de l'Essalypion, de l'Anacardes, le Mandé, Manguiers et bien d'autres, de nombreux canaux sont bel et bien mis sur pied pour véritables espaces verts. Le projet de reboisement de 1.408 hectares dans les communes de zones de savanes sèches et de transition est prévu dans la convention de financement Pamfor, qui s'articule autour de l'Apvlogt.

Elle a pour objectif général de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu rural des Communes. En outre, ce projet vise le développement des plantations dans les communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale. Cette action aura aussi un impact sur la production de la biomasse et la réduction de l'érosion des sols, elle améliorera le taux de restauration des zones du nord et de l'Extrême-Nord du pays.

Implémentables

Les communes forestières sont des partenaires privilégiés du Pamfor en tant que gestionnaires légitimes des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

L'action, sous forme d'une subvention octroyée à l'association des communes forestières du Cameroun (Acfcam), permettra de conduire des activités de reboisement et de régénération dans les forêts communales des zones sèches et de transition, à travers le Centre technique de la Forêt communale (Ctfc), qui est l'organe technique de l'Acfcam. Cette dernière gèrera des conventions de subventions avec chacune des communes bénéficiaires du projet. Ces conventions qui intégreront les aspects genres préciseront les modalités techniques et financières de réalisation des activités sur le terrain.

Chaque commune, en sa qualité de membre de l'Acfcam, s'engage à accorder une place aux femmes dans la mise en œuvre, à cofinancer les travaux de plantation, d'entretien, de renforcement des capacités et à conduire les opérations la concernant. Le modèle de financement et de cofinancement des communes est celui habituellement utilisé par le Pndp pour financer les investissements de développement dans les communes depuis 2014. Les actions Redd+ incluant du reboisement sont, par exemple, en cours dans plusieurs communes en partenariat avec le Pndp, dont certaines seront de ce fait associées à la présente Action, soit pour étendre les surfaces, soit pour les enrichir et les sécuriser, soit pour les entretenir (souvent, en effet, les financements n'intègrent pas l'entretien et la sécurisation).

Pierre SIMO TAPEYDUM, (Stagiaire)



Article presse du Quotidien Le Messager du 30 Octobre 2019

Protection de l'environnement

Plus de 1 000 hectares reboisés

Le bilan de l'action de l'Association des communes forestières du Cameroun a été présenté mardi dernier à Yaoundé.



agressé a également été retiré.

1400 ha pour reboiser 18 communes

Lutte contre les changements climatiques. Ce projet financé par l'Union européenne vise à améliorer la gouvernance des communes.



Article presse des Quotidiens Cameroon Tribune du 31 Octobre 2019 et Le Jour du 30 octobre 2019

10 SANTÉ / ENVIRONNEMENT

Protection de l'environnement

L'Acfcam veut réglementer la vente du bois de chauffe

Elle a organisé du 4 au 6 décembre 2019 à Maroua un atelier y relatif à l'intention des agents communaux du Nord et de l'Extrême-Nord.

Par Jacques Kaldoussa

On le sait depuis des lustres, les régions septentrionales du pays sont menacées par l'avancée du désert et son faible couvert végétal est délimité au quotidien par les frs de brousse et surtout par l'exploitation anarchique et illégale du bois à des fins commerciales et ménagères. L'écosystème fait ainsi face une désertification rampante qui semble d'année en année malgré les différentes campagnes de sensibilisation et de répression du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (Minerded). C'est l'un de ce constat alarmant que l'association des communes forestières du Cameroun (Acfcam) a entrepris de former les agents communaux des régions de l'Extrême-Nord et du Nord en matière d'approvisionnement du marché du bois de chauffe en bois énergie d'origine légale au cours d'un atelier qui s'est tenu du 4 au 6 décembre 2019 à Maroua. La quarantaine de participants sont venus des communes de Pitoa et Lagdo pour la région du Nord et Waza, Touba, Yaoundé, Nkomo, Koko et M'passa pour l'Extrême-Nord. L'objectif étant d'appuyer les communes pilotes pour l'approvisionnement du marché domestique en bois énergie d'origine légale, les accompagner à la mise en place des outils de suivi et de légalité et les former dans le suivi et le contrôle de l'origine du bois énergie et charbon.



« L'objectif à long terme, c'est de limiter la coupe anarchique et illégale du bois de chauffe, d'encadrer cette activité que sont désormais pilotes les communes afin de permettre la biodiversité ». Au cours de la visite de terrain à la forêt communautaire de Bakawa dans l'arrondissement de Moutou, Bakoukou Bakoukou, 2e adjoint au maire de la commune de Kousséri a confié : « Nous sommes allés voir comment le marché de bois fonctionne, de la forêt communautaire en passant par le marché rural jusqu'au marché urbain. Nous avons aussi vu comment les populations s'organisent pour une exploitation réglementaire et légale du bois de chauffe tout en protégeant la nature. Tout ceci pour mieux l'engager et l'implémenter dans notre municipalité ». L'Acfcam envisage aussi de renforcer les campagnes de sensibilisation, de reboisement et de l'opérationnel suivi et la distribution des logs.

Mama Abakaï, maire de la commune de Lagdo. «La commune de Lagdo a bénéficié de 30 000 plants d'anacardier»

La commune de Lagdo est l'une des rares communes du Septentrion à être membre de l'Association des communes forestières. C'est à ce titre que nous avons bénéficié du projet reboisement 1400. Deuxièmement, la commune de Lagdo a une forte expérience dans le domaine du reboisement. Vu que notre lac connaît des problèmes d'ensablement et la seule forme de lutte c'est de reboiser systématiquement les berges du lac. Donc dans ce projet, nous avons opté pour la plantation de l'anacardier. Avec l'Acfcam et le Ctfc, nous avons décidé de planter sur une période de près de huit ans

1000 ha donc 580 ha en partenariat avec un opérateur privé (Africa commodities) qui va nous appuyer sur les techniques de plantation, de protection de plants, et des techniques de néoço du fruit. Parce qu'il ne faut pas seulement planter l'arbre, mais il faut pouvoir évaluer les produits. La commune de Lagdo en partenariat avec cet acteur privé a bénéficié cette année de 30 000 plants d'anacardiers dont nous avons mis 200 000 en terre au niveau de notre site de 200 ha qui est reboiser pour le compte de l'année 2019. Ce projet va donc apporter des bénéfices substantiels, améliorer les recettes



propres de la commune vers la production qui est due d'ici trois ans et ar les conditions de vies de lations. Plus de 200 sont créés cette année une période de quatre z imaginer ce que ça va comme emplois et revert à la commune. ■

entre technique de la forêt communale. Les communes de pépinières municipale

quels vous faites face dans les régions septentrionales en général et en particulier à Waza et Kousseri ?

Les défis sont conflits entre les éleveurs et les plantations forestières à travers le couloir des transhumances. Il y a des défis sur la sécurisation notamment des sites, pour pouvoir protéger les sites contre la divagation des bêtes. Il y a aussi des questions foncières, donc il faut aussi s'assurer que les plantations qui se mettent en place sont faites sur des zones qui sont protégées et qui sont sécurisées pour qu'il n'y ait pas de contestations. Et pour relever les défis, il y a vraiment des concertations entre les com-

Nyambaka n'est pas la même qu'à Kousseri. Voilà pourquoi ce soit les familles qui fassent les plantations dans leurs concessions ; deux, trois, quatre arbres par concession. Et si on a 10000 familles, on aura 40000 arbres. Ils ont aussi la responsabilité de les protéger. À Touba qui est une zone en proie aux tensions, nous allons beaucoup plus travailler avec les autorités traditionnelles qui sont sur le terrain et qui pourront mieux sécuriser la plantation qui se met en place. Et à Waza, nous avons fait 50 ha cette année et il y a des problèmes d'inondations. Au



lables tous les ans. Quelles sont les pépinières du CTFC au septentrion ? C'est de passer de 1 communes à toutes les communes du septentrion. Pour le r

Article presse des Quotidiens Mutations du 13 décembre 2019 et Œil du Sahel du 30/10/2019



Plaquettes (dépliants) sur le projet



Banderole du séminaire et de l'atelier des parties prenantes



Logo et Roll up du projet R 1400



Annexe 2 : Coordonnées GPS de quelques sites de reboisement

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
Dimako	341206	477121	Ecole publique de Mayos	1
	340814	468757	Centre de santé petit Pol	3
	339369	469221	Ecole publique petit pol	6
	341760	467500	Ecole publique Tonkombé	5
	343536	466499	Lycée de grand Pol	10
	344176	465882	Ecole publique grand Pol	1
	348061	464963	Ecole publique Bongossi	4
	334755	475984	Ecole publique Djandja	1
	334341	477893	Ecole publique Toungolo	1
	336455	481160	Ecole publique Kouen	2
	340804	484197	Hôpital de Dimako	10
	342519	454064	Ecole publique Champion	0,5
	343117	484732	Lycée technique de Dimako	10
	342429	484610	Ecole publique groupe 2	5
	342770	485211	SAR Sm Dimako	5
	342508	485328	Lycée de Dimako	1
	342185	484691	Ecole maternelle de Dimako	1
	342178	484663	Ecole maternelle Bilingue de Dimako	2
	341562	484596	Ecole publique groupe 1	0,5
	341784	484740	Ecole publique Saint Jean Bosko	1
341594	484685	Ecole publique Bilingue	1	
345890	480990	Site de reboisement de la FC de Dimako	50	
341263	484482	Site de la pépinière communale	1	
Nyambaka	389650	771638	Site de reboisement de MANGOLI Village	24
	389097	779511	Site de reboisement de MANGOLI 1	12
	388893	783506	Site 1 de reboisement de SANSOUMI	14
	388909	785063	Site 2 de reboisement de SANSOUMI	4
	330263	774510	Site de reboisement de MAGON	30
Ndikiniméki	702516	526013	Site de reboisement école publique de NGUILINGATA	
	702538	526506	Site de reboisement Lycée bilingue de Ndikiniméki	
	701953	522911	Site de reboisement école publique de NDEKALEND	
	702745	521255	Site de reboisement école publique de NDIKOTI	
	702994	518957	Site de reboisement CES de NDIKOKO	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	705266	527817	Site de pépinière d'Etoundou 2	
	703834	528848	Site de pépinière communale de Ndikiniméki	
Tonga	691894	551681	Site de reboisement de SANKI	40
Bangangté	659366	574978	Site de reboisement de BALOUGOUM	20
	13.57851	10.636988	M1	22,56 ha. Limites matérialisées sur 8.212Km
	13.578832	10.63699	M2	
	13.57949	10.636933	M3	
	13.579699	10.637053	M4	
	13.579758	10.637142	M5	
	13.579637	10.637525	M6	
	13.579995	10.637645	M7	
	13.580501	10.63821	M8	
	13.58068	10.638358	M9	
	13.580977	10.638655	M10	
	13.581306	10.638627	M11	
	13.581674	10.638851	M12	
	13.581993	10.63921	M13	
	13.582141	10.638986	M14	
	13.582501	10.638751	M15	
	13.583429	10.638607	M16	
	13.583488	10.638637	M17	
	13.583666	10.638993	M18	
	13.583603	10.639761	M19	
	13.583512	10.640027	M20	
	13.58351	10.640352	M21	
	13.583419	10.640648	M22	
	13.583507	10.641003	M23	
	13.583505	10.641535	M24	
	13.583502	10.642186	M25	
	13.58335	10.642776	M26	
	13.583347	10.643309	M27	
	13.583496	10.643339	M28	
	13.583584	10.643842	M29	
	13.583492	10.644374	M30	
	13.58337	10.644728	M31	
	13.583369	10.644994	M32	
	13.583397	10.645438	M33	
	13.583276	10.645704	M34	
	13.583725	10.645587	M35	
	13.586775	10.645572	M36	
Mogodé	13.586778	10.644744	M37	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.58675	10.644359	M38	
	13.586783	10.643649	M39	
	13.586847	10.642733	M40	
	13.5867	10.642289	M41	
	13.586672	10.641875	M42	
	13.586673	10.641668	M43	
	13.586584	10.64149	M44	
	13.586587	10.640928	M45	
	13.586469	10.640543	M46	
	13.586411	10.640217	M47	
	13.586441	10.64004	M48	
	13.586502	10.639893	M49	
	13.586592	10.639834	M50	
	13.586598	10.638562	M51	
	13.586632	10.637681	M52	
	13.58672	10.637119	M53	
	13.586696	10.636617	M54	
	13.586698	10.636233	M55	
	13.586671	10.635611	M56	
	13.586644	10.634961	M57	
	13.586676	10.634606	M58	
	13.586528	10.634191	M59	
	13.5859	10.634248	M60	
	13.585781	10.634158	M61	
	13.585692	10.633859	M62	
	13.585125	10.633682	M63	
	13.584737	10.633533	M64	
	13.584498	10.633591	M65	
	13.5845	10.633206	M66	
	13.584561	10.63297	M67	
	13.584831	10.632646	M68	
	13.584983	10.632174	M69	
	13.585253	10.631938	M70	
	13.585433	10.631732	M71	
	13.585553	10.631733	M72	
	13.58606	10.632001	M73	
	13.586441	10.632142	M74	
	13.586777	10.632063	M75	
	13.587165	10.632095	M76	
	13.587884	10.631861	M77	
	13.588183	10.631774	M78	
	13.588602	10.631658	M79	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.588544	10.631273	M80	
	13.588248	10.630739	M81	
	13.587943	10.630075	M82	
	13.587478	10.629109	M83	
	13.587093	10.628398	M84	
	13.586768	10.627598	M85	
	13.586531	10.627065	M86	
	13.586175	10.626537	M87	
	13.585973	10.62624	M88	
	13.58561	10.625854	M89	
	13.58588	10.625648	M90	
	13.585852	10.625264	M91	
	13.585973	10.624821	M92	
	13.586123	10.624703	M93	
	13.586424	10.624379	M94	
	13.586781	10.624647	M95	
	13.586869	10.624943	M96	
	13.587167	10.62521	M97	
	13.587316	10.625418	M98	
	13.587673	10.625686	M99	
	13.58809	10.626131	M100	
	13.58848	10.625808	M101	
	13.588482	10.625394	M102	
	13.588632	10.625158	M103	
	13.588872	10.624952	M104	
	13.589014	10.624707	M105	
	13.589204	10.624388	M106	
	13.589451	10.624023	M107	
	13.589716	10.623536	M108	
	13.589508	10.623299	M109	
	13.58918	10.623031	M110	
	13.588822	10.622793	M111	
	13.588614	10.622496	M112	
	13.588586	10.622171	M113	
	13.588677	10.621846	M114	
	13.588619	10.621432	M115	
	13.58877	10.621166	M116	
	13.588503	10.62081	M117	
	13.588594	10.620338	M118	
	13.588178	10.62001	M119	
	13.58785	10.619713	M120	
	13.587672	10.619417	M121	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.587077	10.618793	M122	
	13.586899	10.618467	M123	
	13.586422	10.618258	M124	
	13.586182	10.618405	M125	
	13.585972	10.618522	M126	
	13.585672	10.618787	M127	
	13.585582	10.618964	M128	
	13.585313	10.618815	M129	
	13.585194	10.618696	M130	
	13.584896	10.618517	M131	
	13.584776	10.618635	M132	
	13.584566	10.618782	M133	
	13.584298	10.618544	M134	
	13.583555	10.617742	M135	
	13.583078	10.617326	M136	
	13.58278	10.617206	M137	
	13.58239	10.61756	M138	
	13.581699	10.618266	M139	
	13.581009	10.618884	M140	
	13.580888	10.619031	M141	
	13.580502	10.618645	M142	
	13.580174	10.618407	M143	
	13.579966	10.618081	M144	
	13.579817	10.617932	M145	
	13.579939	10.61743	M146	
	13.579731	10.617222	M147	
	13.579374	10.616777	M148	
	13.578838	10.616302	M149	
	13.578421	10.616093	M150	
	13.577137	10.61585	M151	
	13.57651	10.615729	M152	
	13.576209	10.615994	M153	
	13.576028	10.616407	M154	
	13.57582	10.616199	M155	
	13.575311	10.616256	M156	
	13.575009	10.617023	M157	
	13.574829	10.617259	M158	
	13.574525	10.618293	M159	
	13.575032	10.618502	M160	
	13.575061	10.618798	M161	
	13.575269	10.619035	M162	
	13.575626	10.619392	M163	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.575804	10.619718	M164	
	13.576252	10.61975	M165	
	13.576431	10.61975	M166	
	13.576881	10.619427	M167	
	13.577122	10.619014	M168	
	13.577392	10.618779	M169	
	13.577692	10.618603	M170	
	13.578018	10.61929	M171	
	13.578283	10.62006	M172	
	13.578641	10.620121	M173	
	13.578882	10.619856	M174	
	13.578667	10.621097	M175	
	13.578875	10.621423	M176	
	13.578964	10.621572	M177	
	13.578693	10.621866	M178	
	13.578692	10.622132	M179	
	13.578781	10.622369	M180	
	13.579049	10.622548	M181	
	13.579077	10.622992	M182	
	13.579015	10.623346	M183	
	13.579074	10.623553	M184	
	13.579042	10.624026	M185	
	13.578832	10.624203	M186	
	13.578979	10.624765	M187	
	13.578948	10.624972	M188	
	13.579005	10.625564	M189	
	13.579031	10.626333	M190	
	13.57912	10.626629	M191	
	13.579268	10.626866	M192	
	13.579417	10.627015	M193	
	13.579475	10.6274	M194	
	13.579562	10.627991	M195	
	13.579531	10.628198	M196	
	13.579409	10.628612	M197	
	13.579438	10.628967	M198	
	13.579676	10.629116	M199	
	13.579495	10.62944	M200	
	13.579434	10.629765	M201	
	13.579254	10.629971	M202	
	13.579072	10.630355	M203	
	13.578951	10.63068	M204	
	13.578681	10.631063	M205	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.578499	10.631446	M206	
	13.578259	10.6318	M207	
	13.578257	10.632226	M208	
	13.578255	10.632522	M209	
	13.577863	10.633289	M210	
	13.577743	10.633436	M211	
	13.577443	10.633642	M212	
	13.576994	10.633788	M213	
	13.576919	10.634063	M214	
	13.577451	10.634895	M215	
	13.577763	10.635456	M216	
	13.578074	10.636079	M217	
	13.57845	10.636392	M218	
Kaélé	451580	1121817	GOU 1	Site Sahel vert 2009: SITE 1 à regarnir 13 Ha
	451577	1121696	GOU 2	
	451533	1121657	GOU 3	
	451502	1121629	GOU 4	
	451391	1121569	GOU 5	
	451384	1121496	GOU 6	
	451372	1121374	GOU 7	
	451314	1121350	GOU 8	
	451158	1121393	GOU 9	
	451212	1121757	GOU 10	
	451308	1121747	GOU 11	
	451594	1121826	GOU 12	
	451175	1121683	GOU route	
	450944	1121480	GOU 13	Site Sahel vert 2009: SITE 2 à regarnir 5,6 Ha
	450700	1121146	GOU 14	
	450626	1121220	GOU 15	
	450774	1121360	GOU 16	
	450755	1121392	GOU 17	
	450908	1121508	GOU 18	
	450945	1121479	GOU 19	
	450970	1121389	GOU piste	
	450905	1121338	GOU piste 1	
	451011	1122012	GOU 20	
	451112	1122039	GOU 21	
	451094	1121957	GOU 22	
	451266	1122039	GOU 23	
451272	1121996	GOU 24		
451339	112003	GOU 25		
451363	1122056	GOU 26		

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	451321	1122294	GOU 27	
	451283	1122294	GOU 28	
	451293	1122377	GOU 29	
	451528	1122333	GOU 30	
	451524	1122300	GOU 31	
	451332	1122301	GOU 32	
	451333	1122186	GOU 33	
	451117	112218	GOU 34	
	451090	1122172	GOU 35	
	451010	1122011	GOU 36	
	450917	1121497	GOU route 3	
	451340	1122218	GOU Vide 2	
	450220	1122018	GOU 37	
	450267	1121944	GOU 38	
	450168	1121864	GOU 39	
	450085	1121713	GOU 40	
	450004	1121775	GOU 41	
	449978	1121708	GOU 42	
	449928	1121636	GOU 43	
	449757	1121508	GOU 44	
	449697	1121888	GOU 45	
	449715	1122185	GOU 46	
	449853	1122179	GOU 47	
	449866	1122126	GOU 48	
	449873	1121990	GOU 49	
	449953	1121949	GOU 50	
	450093	1122016	GOU 51	
	450148	1122029	GOU 52	
	450171	1122078	GOU 53	
	450189	1122060	GOU 54	
	450177	1122045	GOU 55	
	450196	1122030	GOU 56	
	450212	1122044	GOU 57	
	450225	1122016	GOU 58	
	449639	1121497	GOU route 4	
	451351	1122248	GOU vide	
				Site Sahel vert 2009: Site 4 à regarnir 22,5 Ha
Yagoua	10.20965	15.9999	1Y	
	10.20498	15.19757	2Y	
	10.20505	15.19832	3Y	
	10.20552	15.20054	4Y	
	10.20700	15.20183	5Y	
	10.20760	15.20236	6Y	
				Village de Masgaya. Plantation en plein d'anacardes 14,87 ha

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	10.20805	15.20296	7Y	
	10.20833	15.20306	8Y	
	520132	11. 33758	TCH 1	Village Tcherfeké: plantation en plein d'anacardes. Site additif de 30 ha
	520456	11. 33729	TCH 2	
	520414	11. 33620	TCH 3	
	520168	11. 33664	TCH 4	
	520186	11. 33627	TCH 5	
	520091	11. 33549	TCH 6	
	519987	11. 33544	TCH 7	
	520134	11. 33758	TCH 8	
	521392	11. 42632	GUI 1	Village Guidamboutou. Plantation agro forestière d'anacardes avec cultures intercalaires. Site additif de 3 ha
	521510	11. 42361	GUI 2	
	521416	11. 42332	GUI 3	
	521341	11. 42612	GUI 4	
	521392	11. 42634	GUI 5	
	517851	11. 42721	KOU 1	Village Koudoho. Plantation agro forestière d'anacardes avec cultures intercalaires. Site additif d'un (1) Ha.
517796	11. 42860	KOU 2		
517744	11. 42847	KOU 3		
517801	11. 42700	KOU 4		
Guémé	10.45287	15.11932	GY 1	Village de Gabaraye YIKA : plantation mixte en plein d'anacardes et de manguiers 21,70 Ha
	10.44981	15.12057	GY 2	
	10.44885	15.12172	GY 3	
	10.44644	15.12299	GY 4	
	10.44925	15.12348	GY 5	
	10.45165	15.12387	GY 6	
	10.45372	15.12356	GY 7	
	10.453912	15.11950	GY 8	
	10.45395	15.11899	GY 9	
	10.45288	15.11934	GY 10	Village de Gabaraye WIDI: plantation mixte en plein d'anacardes et de manguiers 11,78 Ha
	10.48149	15.10759	GW 1	
	10.48102	15.10891	GW 2	
	10.48164	15.11187	GW 3	
	10.48339	15.11105	GW 4	
	10.48391	15.10988	GW 5	
	10.48479	15.10880	GW 6	
	10.48208	15.10767	GW 7	
	10.48171	15.10686	GW 8	
	10.48150	15.10764	GW 9	
Mokolo	10.59368	13.90386	Z 29	Site 1 Réserve forestière de Zamay plantation agro forestière avec cultures intercalaires 18,32 Ha
	10.59432	13.90325	Z 28	
	10.59594	13.90311	Z 27	
	10.59714	13.90359	Z 26	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	10.59791	13.90393	Z 25	
	10.59809	13.90334	Z 24	
	10.59826	13.90217	Z 23	
	10.59657	13.90020	Z 22	
	10.59617	13.90097	Z 21	
	10.59583	13.90073	Z 20	
	10.59294	13.90429	Z 2	
	10.59600	13.90046	Z 19	
	10.59610	13.90024	Z 18	
	10.59578	13.90019	Z 17	
	10.59513	13.90082	Z 16	
	10.59365	13.90166	Z 14	
	10.59269	13.90202	Z 13	
	10.59170	13.90216	Z 12	
	10.59113	13.90255	Z 11	
	10.10.59178	13.90276	Z 10	
	10.59330	13.90407	Z 1	
	10.59454	13.90192	Z MAYO 1	
	10.59279	13.90405	Z 3	
	10.59328	13.90408	Z 30	
	10.59274	13.90465	Z 4	
	10.59203	13.90491	Z 5	
	10.59143	13.90376	Z 6	
	10.59133	13.90386	Z 7	
	10.10.59109	13.90325	Z 8	
	10.59140	13.90328	Z 9	
	10.59372	13.90171	Z MAYO	
	10.59199	13.89942	ZA 1	
	10.58921	13.89922	ZA 10	
	10.59005	13.89912	ZA 11	
	10.59084	13.89907	ZA 12	
	10.59048	13.89887	ZA 13	
	10.59125	13.89822	ZA 16	
	10.59315	13.89924	ZA 19	
	10.59153	13.90047	ZA 2	
	10.59328	13.89963	ZA 20	
	10.59277	13.90003	ZA 21	
	10.59246	13.90054	ZA 22	
	10.59208	13.90087	ZA 23	
	10.59202	13.90021	ZA 24	
	10.59196	13.89945	ZA 25	
	10.59171	13.89966	ZA 26	

Réserve forestière de Zamay Site 2 à reboiser: plantation agro forestière avec cultures intercalaires 25 Ha

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	10.59116	13.90043	ZA 3	
	10.59137	13.90078	ZA 4	
	10.59101	13.90107	ZA 5	
	10.59086	13.90161	ZA 6	
	10.59041	13.90186	ZA 7	
	10.59015	13.90156	ZA 8	
	10.58998	13.90173	ZA 9	
	10.58852	13.90243	ZA dégradée 1	
	10.58996	13.89846	ZA dégradée 13	
	10.58993	13.89799	ZA dégradée 15	
	10.59198	13.89864	ZA dégradée 17	
	10.59235	13.89809	ZA dégradée 18	
	10.59384	13.89840	ZA dégradée 19	
	10.58810	13.90272	ZA dégradée 2	
	10.58726	13.90264	ZA dégradée 3	
	10.58711	13.90208	ZA dégradée 4	
	10.58788	13.90061	ZA dégradée 5	
	10.58750	13.90002	ZA dégradée 7	
	10.58887	13.8904	ZA dégradée 9	
	10.59360	13.9045	Z F dégradée 1	
	10.59334	13.90437	Z F dégradée 10	
	10.59346	13.90416	Z F dégradée 11	
	10.59355	13.90403	Z F dégradée 12	
	10.59485	13.90339	Z F dégradée 2	
	10.59556	13.90484	Z F dégradée 3	
	10.59573	13.90536	Z F dégradée 4	
	10.59529	13.90529	Z F dégradée 5	
	10.59475	13.90501	Z F dégradée 6	
	10.59433	13.90492	Z F dégradée 7	
	10.59372	13.90508	Z F dégradée 8	
	10.59320	13.90467	Z F dégradée 9	
				Réserve forestière de Zamay. Site 3 à restaurer 3,19 Ha. Site fortement dégradé.